

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 24 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MÉARY Nicolas
M. CHERFA Lahcène
Mme LECOUSTEY Christiane
M. PELTIER Michel
Mme CHRÉTIEN Sandrine
M. GIRARD Alain
Mme MARTIGNE Patricia (arrivée à 21 heures 34 ; question n° 13)
Mme FLORETTE Aline
M. BÉTRANCOURT Mathieu
Mme PILOQUET Gaëlle
Mme MAYER-GILLET Danielle
M. GIBERT Michel
M. COINCE Jean-Luc
M. PIERRE Pascal
Mme MARCHAL Bernadette
M. CERISARA Giorgio
Mme CESTIA-FURCY Corinne
Mme MARIE Monique
Mme DELPUECH Marie-France
M. ABDOURAHIM Abdallah
Mme CORREA Angélique
Mme FOULON Cécilia
M. POITRINEL Charles
M. TROUVÉ William
M. CHAMPION Christian
Mme DAENINCK Sylvie
M. GUSTAVE Steevy
Mme AFONSO-MACHADO Sandra
Mme CILIA Chloé

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme MARTIGNE Patricia à M. MÉARY Nicolas (jusqu'à 21 heures 34 ; question n° 12)
Mme CARMONT Françoise à Mme LECOUSTEY Christiane
Mme RAFFALLI Pascale à M. CHERFA Lahcène
Mme OMRANI Nawel à M. PELTIER Michel
M. POUZOL Michel à Mme CILIA Chloé

ABSENTS :

Mme NOURI Sabrina
M. MOUKKADI Nourine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOULON Cécilia

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

Ordre du jour :

	<u>Décisions municipales</u> : 2023.001/002/003/004/005/006/007/008/009/010/011/012/015/016/017/018/019/020/021/022/023/024/025/026/027/028/029/030/031/032/034/035/036/037/038/039/040/041
	Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} février 2022
1	Désignation de membres à la Commission municipale "Travaux, Mobilités, Environnement, Sécurité et Propreté"
2	Désignation d'un membre à la Commission municipale "Solidarité, Santé, Famille, Seniors, Logement et Handicap"
3	Désignation d'un membre à la Commission municipale "Urbanisme, Commerces, Développement économique, Démocratie locale et Ville numérique"
4	Désignation d'un membre à la Commission municipale "Petite Enfance et Enfance"
5	Désignation d'un membre à la Commission municipale "Finances et Personnel"
6	Commission Consultative des Services publics Locaux : modification de sa composition
7	Désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du SMOYS
8	Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil de l'école élémentaire Jean Macé
9	Désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein de l'association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly (DRAPO)
10	Modification des statuts de la Société Publique Locale (SPL) - AIR 217
11	Solidarité avec les peuples turc et syrien : don à la Croix-Rouge française

12	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
13	Vote des taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2023
14	Budget primitif Ville – Exercice 2023
15	Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits
16	Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe des transports
17	Vote du compte administratif 2022 du budget annexe des transports
18	Reprise des résultats 2022 du budget annexe des transports
19	Vote du budget primitif 2023 du budget annexe des transports
20	Subvention au budget annexe des transports – exercice 2023
21	Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
22	Clôture des autorisations de programme et des crédits de paiements des opérations du budget Ville
23	Modification du tableau des emplois et des effectifs
24	Demandes de subventions dans le cadre du plan de relance gouvernemental pour divers projets - DSIL
25	Demandes de subventions dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)
26	Demandes de subventions pour le lancement d'une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale
27	Demandes de subventions pour améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine naturel
28	Engagement dans la démarche de labellisation "Climat-Air-Energie" de l'ADEME
29	Autorisation de signature de l'avenant N°4 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne

30	Correction d'erreurs matérielles dans le périmètre de la Zone Agricole Protégée
31	Actualisation des tarifs municipaux de la TLPE pour l'année 2024
32	Adhésion 2023 au Pôle de Compétitivité « Systematic Paris-Région»
33	Lutte contre les termites - extension du périmètre de la zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme
34	Signature de la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour ses écoles
35	Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks
36	Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Langevin Wallon
37	Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Jean Macé élémentaire
38	Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Jacqueline Auriol
39	Attribution de subventions sur projets pour La Coopérative scolaire de l'école Gabriel Chevrier
40	Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Louise Michel Maternelle
41	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec l'Amicale Laïque
42	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec l'École de Musique L'Avenir de Brétigny
43	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Basket-ball
44	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Football
45	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Judo
46	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Rugby
47	Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Tennis
48	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Aïkido

49	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Athlétisme
50	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Gymnastique
51	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Karaté
52	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Roller Sports
53	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Taekwondo
54	Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Tennis de table
55	Attribution d'une subvention d'encadrement pour l'Espadon
	Questions orales Questions diverses

PRÉAMBULE

M. le Maire :

Je voudrais simplement souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue William TROUVÉ, qui rejoint la liste des membres du Conseil municipal à partir de ce soir. Merci à toi, William, d'être avec nous. Sois le bienvenu dans notre assemblée.

(Applaudissements)

Madame Cécilia FOULON procède à l'appel.

(Le quorum est atteint)

M. le Maire ouvre la séance.

Décisions municipales : 2023.001/002/003/004/005/006/007/008/009/010/011/012/015/016/017/018/019/020/021/022/023/024/025/026/027/028/029/030/031/032/034/035/036/037/038/039/040/041

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur les décisions municipales ? Je n'en vois pas.

<p align="center">LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ</p>

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des interrogations par rapport au procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022 ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote pour l'approbation du procès-verbal. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

1. Désignation d'un membre à la Commission municipale "Travaux, Mobilités, Environnement, Sécurité et Propreté"

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Nous allons maintenant aborder notre ordre du jour. Nous avons un certain nombre de désignations à faire au sein des différentes instances municipales. D'abord, pour la désignation de deux membres titulaires pour la Commission municipale « Travaux, Mobilités, Environnement, Sécurité et Propreté ». Je propose la candidature de Giorgio CERISARA et de William TROUVÉ.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La désignation est donc approuvée. Merci à Giorgio CERISARA et William TROUVÉ de siéger désormais dans cette Commission.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

2. Désignation d'un membre à la Commission municipale "Solidarité, Santé, Famille, Seniors, Logement et Handicap"

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un membre suppléant. Je propose la candidature de Monique MARIE. Y a-t-il des remarques ou des questions? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Pour la candidature de Monique MARIE, qui vote pour? Qui s'abstient? Qui vote contre? C'est donc approuvé. Merci, Monique MARIE.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

3. Désignation d'un membre à la Commission municipale "Urbanisme, Commerces, Développement économique, Démocratie locale et Ville numérique"

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un membre titulaire. Je propose la candidature de Michel GIBERT. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette désignation? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui vote contre? La désignation est donc adoptée. Merci, Michel.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

4. Désignation d'un membre à la Commission municipale "Petite Enfance et Enfance"

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un membre suppléant. Je propose la candidature de Jean-Luc COINCE. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération. Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre. La désignation est donc adoptée. Merci à toi, Jean-Luc.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

5. Désignation d'un membre à la Commission municipale "Finances et Personnel"

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un membre suppléant. Je propose la candidature de Charles POITRINEL. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La désignation est donc adoptée. Merci, Charles.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

6. Commission Consultative des Services publics Locaux : modification de sa composition

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Après vérification avec la Préfecture, il s'agit simplement d'un remplacement par Cécilia FOULON, qui était première suppléante dans la liste des membres de la Commission consultative des Services publics locaux. Il ne s'agit donc que d'une prise d'acte. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ

7. Désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du SMOYS

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant. Je propose que nous fassions évoluer la liste des représentants, que je sois désigné comme titulaire et que Michel PELTIER soit désigné comme suppléant. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette désignation est donc adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

8. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil de l'école élémentaire Jean Macé

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un membre suppléant, sachant que pour cette école, comme pour les autres écoles, c'est Mathieu BÉTRANCOURT qui est notre membre titulaire. Pour l'école élémentaire Jean Macé, je propose la candidature de Corinne CESTIA-FURCY. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La désignation est donc adoptée. Merci, Corinne.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

9. Désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein de l'association de Défense des Riverains de l'Aéroport Paris-Orly (DRAPO)

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Cette association est là pour pouvoir assurer qu'il n'y a pas trop d'évolution des couloirs aériens et de s'exprimer sur la question des nuisances sonores pour les riverains. Nous avons un titulaire et un suppléant. Je propose une évolution de nos représentants : que Michel PELTIER soit désigné en tant que représentant titulaire et que je sois désigné en tant que suppléant. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette

délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La désignation est adoptée. Merci à toi, Michel.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

10. Modification des statuts de la Société Publique Locale (SPL) - AIR 217

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : La SPL AIR 217 est une Société Publique Locale dont sont actionnaires la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, la Commune du Plessis-Pâté et la Commune de Brétigny-sur-Orge, pour respectivement 90 %, 5 % et 5 % des parts, de mémoire. Elle a été créée au 1^{er} mars 2012 et la Commune de Brétigny est devenue actionnaire à partir de 2016. Elle vise notamment à intervenir sur les actions ou opérations d'aménagement telles que définies à l'article L300 du Code de l'urbanisme, notamment pour les aménagements des terrains de l'ancien Centre d'essais en vol. Dans ce cadre, la Société Publique Locale est autorisée à favoriser le développement de l'industrie du cinéma ; à réaliser, sur la Base 217, parfois appelée l'ancien Centre d'essais en vol, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la programmation d'évènements culturels et de pilotage de la gestion des aspects techniques, opérationnels, financiers, juridiques, etc.

Une modification est souhaitée, c'est de pouvoir amender les statuts pour autoriser à exercer une activité de portage foncier afin de favoriser l'aménagement du site, et notamment sur la proximité immédiate des terrains du Centre d'essais en vol, avec notamment le secteur des Serres, situé sur la Commune du Plessis-Pâté. C'est donc l'objet de la modification des statuts qui est proposée.

Cela complèterait l'objet social de la SPL comme suit : « Exercer une activité de portage foncier consistant à acquérir des immeubles situés au périmètre de la Base 2017, qui peuvent présenter notamment un caractère de terrain agricole, pour constituer des réserves foncières nécessaires à la réalisation d'une action, d'une opération d'aménagement, au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, de la Base 217 ».

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

11. Solidarité avec les peuples turc et syrien : don à la Croix-Rouge française

(Présentation du rapport par Monsieur le Maire)

M. le Maire : Vous vous en souvenez, de puissants séismes ont frappé le sud-est de la Turquie le lundi 6 février. Le premier avait une magnitude de 7,8 sur l'échelle de Richter, dans la province de Hatay, en pleine nuit, près de la ville de Gaziantep. Le second a eu lieu un peu plus tard dans la journée, à 13 heures 24, d'une magnitude de 7,5. C'était le district d'Elbistan, à environ 80 kilomètres au nord de Gaziantep. Ce tremblement de terre a eu des conséquences très fortes en Turquie, et principalement en Syrie, un des pays voisins. Selon les autorités locales, le bilan humain dépasserait les 50 000 morts. C'est absolument terrifiant. La Croix Rouge française a lancé un appel aux dons pour venir en aide aux populations affectées. Les fonds collectés sont utilisés par la Croix Rouge française et par ses partenaires, ceux qui sont en mesure d'intervenir le plus efficacement possible localement : la Fédération Internationale, le Croissant Rouge turc et le Croissant Rouge syrien.

Nous sommes encore dans une phase où la reconstruction est particulièrement importante. À l'issue de cet événement dramatique, j'avais indiqué que je proposerais à notre Conseil municipal de faire ce don en soutien aux actions réalisées par la Croix Rouge française et ses partenaires, comme nous avons eu l'occasion de le faire face à d'autres catastrophes humanitaires.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération, par rapport à ce soutien aux peuples turcs et syriens à travers la Croix Rouge française ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

12. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

(Présentation du rapport par Madame Christiane LECOUSTEY et Monsieur Alain GIRARD)

M. le Maire : Ce rapport est un des points qui doit être étudié avant le vote du budget. C'est un rapport qui concerne à la fois la Commune en tant qu'employeur – cette partie sera présentée par Alain GIRARD au titre de la délégation Personnel – et une partie qui concerne l'action de la Commune sur le territoire communal – cette partie sera présentée par Christiane LECOUSTEY en tant qu'adjointe aux Affaires sociales.

Commençons par la première partie. Alain GIRARD.

**coupure son*

M. Alain GIRARD : Médico-social : 100 % ; Animation : 78 %.

L'âge moyen de nos agents est de 43 ans.

Les salaires des femmes, pour les fonctionnaires, sont inférieurs de 11 % aux salaires des hommes. Les salaires de femmes, pour les contractuels, sont inférieurs de 9 % à ceux des hommes. Des efforts restent donc à fournir. À titre de comparaison, selon l'INSEE, en 2019, le salaire des femmes dans le public et le privé était inférieur de 22 % à celui des hommes.

La Collectivité souhaite poursuivre son engagement et favoriser l'égalité professionnelle sur plusieurs axes :

- Poursuivre un mode de recrutement fondé sur la recherche de compétences et le potentiel à évoluer au sein de la Collectivité ;
- Poursuivre un mode de rémunération qui s'appuie sur le statut de la fonction publique ;
- Poursuivre et encourager l'investissement individuel des collectifs en matière de formation ;
- Valoriser les parcours professionnels ;
- Concilier temps personnel et temps professionnel ;
- Adapter l'organisation du travail ;
- Sensibiliser aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, et accompagner les victimes ;
- Assurer l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les critères d'avancement.

M. le Maire : Merci. Christiane LECOUSTEY.

Mme Christiane LECOUSTEY : Bonsoir à tous. Les collectivités territoriales, au travers de leurs actions et politiques publiques, permettent d'agir sur les inégalités femmes-hommes et de lutter contre les discriminations qui persistent dans une société encore très stéréotypée.

Nous allons commencer par la Petite enfance, avec les structures municipales mises à disposition des parents : lieux d'accueil des enfants, relais d'assistantes maternelles, microcrèches privées (la Commune en compte six de 10 places chacune). Tous ces lieux d'accueil proposent des projets éducatifs et pédagogiques visant à éviter les stéréotypes de genre.

Deuxième partie : l'enfance. Le projet éducatif du territoire se décline en grands axes, dont l'un est faire société commune, avec pour objectif cette égalité des filles et des garçons. Pour l'animation, 108 agents accompagnent les enfants au quotidien. Actuellement, trois structures sur quatre ont un binôme mixte. Sur les quatre structures, ce sont deux responsables femmes et deux responsables hommes.

La mixité dans les activités proposées est un objectif poursuivi par les animateurs. Des actions de sensibilisation sont effectuées auprès des professionnels intervenant auprès des enfants. En partenariat avec la médiathèque et la librairie locales, des achats de livres qui n'entretennent pas les stéréotypes sexués ont été achetés et mis à disposition des accueils maternelles et élémentaires.

Troisième point : la jeunesse. Sur les statistiques concernant les activités de la sixième jusqu'à 17 ans, un graphe vous est proposé. En ce qui concerne les données de fréquentation au titre de l'année 2022, 193 nouvelles inscriptions concernant 86 jeunes âgés de 10 à 12 ans.

La répartition des filles est de 123 filles, soit 38,34 %, pour 201 garçons, soit 66,66 %. Concernant la fréquentation moyenne des jeunes sur le service Jeunesse, la proportion filles-garçons est la suivante : vous avez toute la décomposition selon les périodes d'été, de fin d'année, et en collège.

Le Point Info Jeunesse (PIJ) : en ce qui concerne la fréquentation du PIJ par sexe en 2022, nous comptons 53 % d'hommes et 47 % de femmes. L'accès aux aides financières : BAFA, premier emploi, dispositif de bourse au permis de conduire, dispositif « Coup de pouce à ton projet », dispositif « Tremplin Citoyen ».

Sur les interventions dans les établissements scolaires, vous avez un graphe sur les permanences au lycée Jean-Pierre Timbaud, et un autre graphe vous montre les ateliers au collège Paul Eluard.

En ce qui concerne les cérémonies de la citoyenneté des diplômés, vous avez la fréquentation entre les garçons et les filles.

Les projets en lien avec l'emploi, le job d'été 2022.

Au sein du PIJ, chaque mois, le Point Information Jeunesse mène des actions visant à promouvoir l'équité entre filles et garçons, la citoyenneté et le vivre-ensemble. Il met en avant une thématique d'actualité sous la forme d'une petite exposition au sein de la structure. En mars 2022, une exposition d'affiches de la campagne de sensibilisation au Centre Hubertine Auclert, intitulée « L'égalité professionnelle, ça se travaille », a été présentée. En 2023, tous les deux mois, une exposition en lien avec le Centre Hubertine Auclert sur les questions d'égalité femmes-hommes sera proposée au public.

Point sur le sport. Sur les 6 383 licenciés sportifs identifiés à Brétigny, 42 % sont des femmes. Lors de la Fête du sport, chaque mois de juin, une communication est effectuée sur la mixité des pratiques sportives.

Point sur les actions du Centre socioculturel. Le Centre socioculturel intervient sur le champ de l'égalité femmes-hommes à plusieurs niveaux : par des actions spécifiques, par des projets de lutte contre l'isolement, la lutte contre les discriminations, le soutien à la parentalité. Il soutient aussi l'accompagnement à la scolarité, les cours de langue française et de langues étrangères, l'accès au droit. 167 personnes sont venues sur ces permanences, dont 122 femmes et 45 hommes.

La Bréti'Pouss, des portraits de femmes inspirantes : une exposition « Portraits de femmes inspirantes » a été conçue avec les apprenants des cours collectifs de français du Centre socioculturel, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2022. Ces portraits ont ensuite été mis en page par le Centre socioculturel et exposé dans les murs, notamment dans son espace d'accueil, pour valoriser le travail effectué et permettre à chacun de découvrir ou redécouvrir ces femmes.

Point de la ludothèque. Lors de la présentation de la ludothèque aux familles et aux professionnels, les ludothécaires expliquent l'importance de la liberté de ce choix, qui permet aux enfants de laisser libre cours à leur imagination.

Le Rack'am, cette structure labellisée scène conventionnée par la musique, lieu de musique actuelle, est dirigée par une femme. Cet équipement veille à programmer régulièrement des

artistes femmes, même si elles sont moins nombreuses que les musiciens et groupes masculins. Le public féminin représente 53 % des abonnés au Rack'am. Une formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles a été suivie par la directrice en 2022. En 2023, cette formation, devenue obligatoire pour bénéficier des subventions du ministère de la Culture et du Centre national de la Musique, sera suivie par le reste de l'équipe.

Chapitre emploi et développement économique : la Ville organise avec ses partenaires économiques et de l'emploi différents événements visant à mettre en relation demandeurs d'emploi et employeurs. Deux forums ont eu lieu en mars et en octobre 2022 et ont vu croître la participation des femmes : 62 % d'hommes et 38 % de femmes en mars ; 53 % d'hommes et 47 % de femmes en octobre.

Point logement, avec l'accès à un logement : le service Logement est sensibilisé aux situations des co-habitations liées aux séparations, aux violences intrafamiliales, et soutient l'attribution de logements sociaux pour ces femmes dans le cadre de son contingent municipal.

La mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales : deux logements dans des écoles ont été identifiés pour répondre à cette demande. À ce jour, un logement a été mis à la disposition d'une situation de violences familiales ; l'autre devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2023.

Les violences faites aux femmes et la sensibilisation des Brétignolais : en 2022, deux actions ont été menées à cette occasion, en partenariat avec les associations Nous toutes, l'Espoir Fait Vivre, Femmes Solidarité 91, et le Ciné 220.

L'opération Pharmacies : à l'instar de ce qui a été fait l'année dernière avec les boulangers, les huit pharmaciens partenaires utilisent les emballages personnalisés pour les médicaments avec des messages de prévention des violences conjugales.

Un ciné-débat a été proposé au Ciné 220 autour de la projection du film *La nuit du 12 août*. Le débat était animé par l'association Femmes Solidarité 91.

Chapitre sur la sensibilisation des agents : les agents en contact avec le public vont tous être formés sur la problématique des violences conjugales. Un partenariat a été mis en place avec l'association Femmes Solidarité 91, association spécialisée dans l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, pour outiller les agents, reconnaître les signes d'alerte et orienter les victimes sur les structures existantes.

Chapitre sur la visibilité des femmes dans l'espace public. La dénomination des espaces publics : sur 10 sites sportifs nommés, huit ont des noms d'hommes et deux ont des noms de femmes célèbres. Sur les écoles de la Ville, sur cinq écoles maternelles : trois noms de femmes et deux noms d'hommes ; sur sept écoles élémentaires : un nom de femme et six noms d'hommes ; sur deux groupes scolaires : un nom de femme et un nom d'homme. La Ville poursuit son engagement dans cette voie : la nouvelle école portera le nom de Claudie Haigneré.

La célébration de la Journée internationale des droits de femmes : chaque année, la Ville célèbre avec une ampleur particulière le 8 mars. En 2022, les femmes brétignolaises impliquées dans la vie de la Commune ont été mises à l'honneur dans le magazine municipal *Paroles*, et dans le cadre d'une exposition du 7 au 17 mars, intitulée « Être une femme aujourd'hui à Brétigny ».

L'égalité tarde donc à advenir, et ce dans tous les domaines, comme le démontrent les statistiques existantes. Pour changer cette situation, il faut comprendre d'où viennent les inégalités entre femmes et hommes. Ces inégalités n'ont rien de naturel : elles trouvent leur source dans les stéréotypes sexistes socioculturels, qui peuvent donc évoluer ou disparaître. En prendre conscience, c'est déjà apporter des solutions.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup, Christiane LECOUSTEY et Alain GIRARD, pour la présentation de ces actions.

Je voudrais dire trois choses. Tout d'abord, je veux insister que sur le fait que sur un sujet comme celui-là, il y a toujours des progrès à faire, malgré la longue liste d'actions qui ont été évoquées. Je pense notamment à la question de la rémunération. Même si nous faisons mieux qu'ailleurs, il faut toujours être particulièrement attentif à cela. La deuxième chose, c'est qu'il y a énormément – ce rapport le montre – de choses qui sont mises en place au niveau de la Commune en tant qu'employeur, cela a été évoqué, sur les procédures en termes de recrutement, le travail sur les rémunérations, les efforts sur la formation, la valorisation des parcours professionnels, tous les efforts qui sont mis en place pour la conciliation du temps personnel et du temps professionnel, l'adaptation de l'organisation du travail, la sensibilisation aux actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes. Le fait d'être particulièrement attentif à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les critères d'avancement est un des sujets de préoccupation et d'attention constantes en termes de gestion du personnel municipal.

C'est également très important dans les actions que Christiane LECOUSTEY a rappelées, en termes d'actions sur le territoire, d'actions communales et territoriales, et dans des domaines extrêmement variés : ceux qui paraissent les plus évidents, l'attention sur la sensibilisation aux violences faites aux femmes, mais également ceux qui paraissent moins évidents. Même le Rack'am a cette question à l'esprit, cette préoccupation de se dire : « Cherchons à donner une visibilité particulière, un peu plus importante à des artistes femmes dans le domaine musical ».

C'est la même idée que dans l'espace public. Nous y sommes effectivement très attachés, Christiane LECOUSTEY l'a rappelé tout à l'heure. Les dénominations, depuis 2014 : le Général Valérie André, Hélène Carrère d'Encausse, Simone Veil, Marguerite Yourcenar, Jacqueline de Romilly, Jeanne Moreau, Michèle Morgan, Rosa Parks, et plus récemment Claudie Haigneré. C'est une belle liste de femmes d'exception que nous avons souhaité mettre à l'honneur.

L'idée est de défendre cette idée simple qu'il doit toujours y avoir un égal accès des femmes et des hommes aux fonctions, aux activités, aux parcours de vie. Il ne faut surtout pas s'arrêter à des stéréotypes de genre, parce que justement, c'est simplement l'engagement, la compétence, l'enthousiasme qui doivent primer. Ce sont évidemment des choses qui sont également partagées entre les femmes et les hommes.

Voilà ce que je voulais indiquer en complément. Y a-t-il des remarques, des questions, des interventions sur ce rapport ? Madame Chloé CILIA.

Mme Chloé CILIA : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je suis d'accord avec vous, c'est un sujet très important. Nous mesurons cette importance, quand

nous savons qu'il y a déjà eu 27 féminicides depuis le début de l'année 2023. Le taux ne baisse absolument pas, malgré les actions dénommées par le gouvernement. J'entends tous les efforts qui sont faits par la Municipalité, mais je pense que le combat des femmes sera gagné quand il n'y aura plus de Journée internationale des droits des femmes, c'est-à-dire quand nous serons vraiment en égalité.

Pour information, parce que nous devons être dans l'égalité, une Journée des droits de l'homme a lieu le 19 novembre. Chacun aura son opinion, si c'est nécessaire ou pas, mais si l'égalité doit en passer par là...

Je voulais juste vous faire une remarque parce que le sujet est vraiment complexe, au-delà de la prévention, au-delà de la journée que nous pouvons célébrer, au-delà des affichages que nous pouvons faire, des noms que nous pouvons donner à des rues ou à des établissements municipaux. Même si je vais dans votre sens et qu'il faut le faire pour montrer cette égalité, le suivi est plus complexe.

Une étude sociologique a notamment été faite sur des enfants, garçons et filles. On leur a expliqué qu'ils devaient manger un yaourt devant une caméra, parce qu'ils allaient faire l'objet d'une publicité. C'est ce que nous appelons l'étude sociologique du yaourt. Les enfants se présentent devant cette caméra pour jouer et aimer ce yaourt. On leur a bien expliqué qu'ils devaient être enjoués et montrer qu'ils aimaient ce yaourt, mais dans ce dernier, au lieu d'y mettre du sucre, on y a mis du sel, ce sans les prévenir. Bien évidemment, vous savez tous l'effet que cela peut faire quand nous mangeons un yaourt salé, quand nous ne nous y attendons pas. Je ne me rappelle plus des chiffres exacts en pourcentage, mais la majorité des garçons a automatiquement recraché le yaourt, pub ou pas pub et malgré la consigne, en disant : « Ce n'est pas possible, il est dégoûtant ». La majorité des filles a mangé le yaourt en souriant et en disant : « Hm, qu'il est bon, ce yaourt ».

L'analyse peut facilement être faite. Les filles se conforment à ce qu'on leur demande et ont été élevées de cette manière. Encore aujourd'hui, les filles et les femmes se conforment à ce qu'on leur demande. Elles sont élevées pour faire plaisir aux autres. Heureusement, cela change ; heureusement, nous avons de plus en plus de femmes avec un fort caractère et qui sont capables de se défendre, n'est-ce pas ? Particulièrement dans la salle.

Encore aujourd'hui, à l'école – je parle du sujet que je connais, comme d'habitude – ce sont majoritairement des garçons qui se font remarquer en classe. On parle souvent de garçons éruptifs, mais très peu de filles éruptives, parce que les filles sont élevées depuis leur plus tendre enfance, depuis leur naissance, à être conformes à une société et à être gentille. C'est le mot que nous employons : « Sois gentille. Aide maman, aide papa, aide ton frère ». Par contre, le frère, il n'a jamais besoin d'aider personne.

C'est malheureusement encore ainsi que nous élevons les enfants en France, et majoritairement dans les pays d'Europe ou aux États-Unis, dans une grande partie du monde. Je pense que nous ne pouvons passer que par l'éducation, familiale ou scolaire, pour endiguer cette manière d'élever les enfants, et surtout pour éviter les drames, de continuer à faire plaisir à son mari malgré le fait qu'il soit violent, physiquement ou psychologiquement, parce qu'il peut y avoir plus grave : au-delà de la violence physique, c'est la violence psychologique, en plus de la violence physique, qui fait que les femmes ne partent pas, et qu'il est extrêmement difficile de les sortir de ce système, malgré le fait que les policiers soient de plus en plus formés.

L'éducation, parce qu'évidemment, j'y crois vraiment, et nous sommes plusieurs à y croire vraiment. Qu'est-il possible de mettre en place ? Au sein de la Mairie, notamment, quand nous voyons qu'il y a 75 % de femmes agents, et que dans les catégories A et B, il y a plus d'hommes que de femmes. Je conçois que des efforts sont faits, que nous sommes au-dessus des chiffres de l'INSEE. Je l'entends. Mais que voulons-nous être ? Une Mairie modèle ou voulons-nous nous conformer à des chiffres ? Je pense qu'il y a encore des efforts à faire et que les femmes sont capables d'être au moins à égalité, si ce n'est plus, dans les catégories A et les catégories B au sein de cette Mairie.

Enfin, l'éducation des enfants, cela pourrait être les associations, qui interviennent dans le cadre de partenariats avec la Mairie. Pourquoi ne pas les faire venir en intervention dans les écoles ? Pourquoi ne pas proposer cela au moins une fois par an à toutes les écoles primaires ? Je pense que cela pourrait être intéressant. Il faut en faire un vrai cheval de bataille. Il n'y a qu'à ce prix-là, dans plusieurs générations, malheureusement, que nous endiguerons ce phénomène.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Quelques éléments de réflexion. D'abord, vous l'avez rappelé, le sujet n'est pas simplement la Journée internationale des droits des femmes. D'ailleurs, ce rapport va bien au-delà, c'est-à-dire que c'est plus généralement l'action que nous essayons de mener au niveau municipal, aussi bien en interne que sur le territoire communal. Nous avons parfois cette formule, c'est que la question des droits des femmes, cela doit être tous les jours et pas simplement le 8 mars.

Je n'avais pas connaissance de cette expérience de la publicité yaourt. Je trouve cela absolument cruel de donner à manger des yaourts salés à des gamins. En tout cas, cela ne m'aurait pas fait plaisir, mais cela met effectivement bien en évidence les réactions des uns et des autres.

Là-dessus, je voudrais simplement insister sur le fait que je partage, nous partageons que c'est notamment une question d'éducation, que c'est dès le plus jeune âge qu'il faut avoir une action. Cela fait partie des points, parmi tous les autres sur lesquels nous essayons de mettre en place des choses. Nous n'allons pas changer le monde tout seuls, mais nous essayons humblement, modestement et avec beaucoup de détermination, d'y prendre notre part. C'est un point sur la mixité des activités, sur le fait d'avoir des actions de sensibilisation, dans le cadre de l'activité Enfance de la Commune. C'est un élément très important du Projet Éducatif de Territoire, auquel nous sommes très sensibles.

Évidemment, ce n'est pas la Commune qui remplace les parents, les éléments transmis dès le plus jeune âge. Néanmoins, nous essayons, dans les missions qui sont les nôtres, d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour pouvoir agir sur ce sujet. J'insiste bien sur le fait que sur un sujet comme celui-là, il n'y a rien qui soit la solution miracle, la panacée qui va régler le sujet. C'est en essayant d'agir sur biens des aspects, sur des aspects très concrets, très opérationnels, sur les aspects symboliques, sur les aspects d'orientation, sur les aspects d'encouragements, qu'il est possible de faire des choses.

Sur la question de la répartition des genres par grade au sein de la Commune, il y a des effets de type de métier qui sont tout de même très importants dans la répartition des fonctions et qui expliquent aussi cela. Je voudrais juste insister sur une chose, c'est qu'il n'y

a évidemment aucune discrimination à ce sujet, en tout cas dans les choix que nous faisons entre les femmes et les hommes. Je cite régulièrement cet exemple, mais je le trouve éclairant et révélateur : au sein de l'équipe de Direction de la Commune, il y a autant de femmes que d'hommes, même plus de femmes... Oui, je crois qu'il y a un peu plus de femmes que d'hommes : quatre et trois. Il y a donc une majorité de femmes, ce qui montre bien que là-dessus, ce n'est évidemment pas un sujet de discrimination, mais encore une fois, ce n'est qu'un des éléments parmi tous.

J'insiste, le point le plus important, c'est la longue liste d'actions incluses dans ce rapport. Aucune ne règle le sujet, aucune ne suffit par rapport à cela. Je pense que nous en avons encore pour des années d'engagement et d'attention sur cette question pour pouvoir compenser des briques culturelles qui sont déjà très fortement ancrées et qui, parfois, nous lestent, nous ralentissent, parce qu'évidemment, travailler à cette égalité est ce à quoi nous voulons tous nous attacher.

Je propose que nous prenions acte de la présentation de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous allons faire un changement par rapport à l'ordre du jour de ce Conseil, vu que Patricia MARTIGNE a une contrainte professionnelle et nous rejoindra donc un peu plus tard. Avant de passer aux délibérations 13 à 22 portées par Patricia MARTIGNE, nous allons passer aux autres délibérations de ce Conseil, le temps qu'elle nous rejoigne.

23. Modification du tableau des emplois et des effectifs

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. Alain GIRARD : Pour ce Conseil, sur le tableau des emplois et des effectifs, nous enregistrons six créations et cinq suppressions, dont une création pure : il s'agit d'un emploi d'instructeur au service Logement. En plus de ces créations, nous avons également deux créations pures de postes d'apprentis. Parmi les créations/suppressions, nous avons des agents lauréats du concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe, qui ont eu le mérite d'être reçus, qui conservent le même poste, ce qui leur permet donc de recevoir cette promotion tout en assurant la même fonction. Là encore, nous sommes dans une situation de suppression de l'ancien poste pour créer la nouvelle fonction, le nouveau poste avec les nouvelles prérogatives de ces agents.

Par ailleurs, les conditions de recrutement restent inchangées. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

24. Demandes de subventions dans le cadre du plan de relance gouvernemental pour divers projets – DSIL

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. Lahcène CHERFA : Bonsoir à toutes et à tous. Pour faire face à l'épidémie du coronavirus, Covid-19, le gouvernement a mis en place, dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables. Un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Il propose des mesures concrètes à destination de tous.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, dite DSIL, est destinée aux collectivités et ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers des thématiques suivantes :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logement ;
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Une attention particulière sera portée aux projets répondant aux besoins des territoires et ayant trait à la réduction de l'empreinte énergétique sur l'environnement et à la diminution des factures énergétiques, au développement écologique et à la qualité du cadre de vie, au développement de la mobilité du quotidien, notamment la mobilité douce, le covoiturage et l'autopartage.

Il est donc proposé de déposer plusieurs dossiers de demandes de subventions pour nos projets. Les montants de financement escomptés dans le cadre de ces opérations sont de l'ordre de 20 à 80 % du montant hors taxe, sachant que la Collectivité doit financer au minimum 20 %.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Il y a effectivement un certain nombre de projets importants. Toutes les demandes de subventions sont évidemment utiles. D'ailleurs, nous ne sommes pas certains d'obtenir les subventions, mais c'est le principe de l'exercice : nous tentons.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote pour ces demandes de subventions. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0

25. Demandes de subventions dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. le Maire : Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé Fonds Vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales sous la responsabilité des préfets. Trois types d'actions existent : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ; leur adaptation au changement climatique ; l'amélioration du cadre de vie. Ces actions peuvent se décliner dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, le soutien au tri à la source et la valorisation des déchets, le fonds de renaturation des villes, le développement du covoiturage, le recyclage des friches.

Il est donc proposé de déposer plusieurs dossiers de demandes de subventions pour nos projets. Les montants de financement espérés sont du même ordre : de 20 à 80 %. La Ville doit toujours financer au moins 20 % de ce montant.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

26. Demandes de subventions pour le lancement d'une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. Lahcène CHERFA : L'Atlas de la Biodiversité Communale, également appelé ABC, est une démarche initiée pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité de notre territoire. Il constitue une aide à la décision pour la Collectivité, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Les objectifs sont en particulier de mieux connaître la biodiversité sur le territoire de Brétigny et d'identifier les enjeux spécifiquement liés à cette thématique : sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socioéconomiques et les citoyens à la biodiversité ; faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales, comme par exemple la révision du PLU ou la restructuration du centre-ville.

Le programme Atlas de la Biodiversité Communale a été lancé en 2010, à l'initiative du ministère en charge de l'environnement. Cette initiative a été reprise par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en 2017.

Dans le cadre du plan France Relance, l'OFB a lancé un sixième appel à projets ABC. Si le concept d'ABC a été inventé et animé à l'échelle nationale par des acteurs gouvernementaux, de nombreuses initiatives existent aujourd'hui en dehors du financement et de l'animation de l'OFB. La Région et le Conseil départemental financent des démarches d'ABC dans le cadre des dispositifs permanents, appelés reconquête de la biodiversité et espaces naturels sensibles.

La conduite d'un ABC, avec le soutien de l'OFB, de la Région et du Département, peut faciliter l'accès à des financements ultérieurs d'aménagements et de restauration de la biodiversité.

Concernant le territoire de Brétigny, plusieurs thématiques pourraient être étudiées dans le cadre de la démarche, notamment l'identification des noyaux de biodiversité, les corridors écologiques locaux, dans le cadre de la démarche régionale Trame Verte et Bleue (trame bleue : bords de l'Orge, lac et cours du Blutin ; trame arborée et trame herbacée ; les variétés florales et les espaces faunistiques à enjeu).

La démarche s'accompagne d'un dispositif d'animation et de sensibilisation des différents publics, afin que chacun puisse acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et du territoire qui l'entoure.

Le montant prévisionnel du projet est de 100 000 euros TTC. La démarche débutera à l'automne 2023 pour une durée d'un an et demi environ. Ce montant permettra de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage experte en écologie urbaine. Les montants de financement escomptés dans le cadre de cette opération sont de l'ordre de 20 à 70 %, sachant que la Collectivité devra porter au moins 30 % de ce montant.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer et autoriser Monsieur le Maire à soumettre ces dossiers de demandes de financement.

M. le Maire : Merci beaucoup. Au-delà de la subvention, laquelle peut être assez significative pour un projet comme celui-là, c'est une démarche d'identification, de participation sur la valorisation de la biodiversité de la Commune. Nous avons la conviction que la biodiversité n'est pas simplement dans des espaces sanctuaires, comme les espaces naturels sensibles protégés par le Département, mais que c'est aussi dans nos communes, dans un tissu urbain.

Par ailleurs, Brétigny est un territoire riche et varié, mais pour pouvoir la préserver, la protéger, cela commence notamment par le fait de l'identifier et de la valoriser. C'est aussi l'occasion de pouvoir faire participer les plus jeunes à ce travail-là. Être sensible à la biodiversité qui nous entoure est un des éléments qui nous semble absolument essentiel dans la période actuelle.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Sandra AFONSO-MACHADO, je vous en prie.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

J'ai beaucoup aimé votre dernière phrase. Être sensibilisé, c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur, je crois que tout le monde ici le sait. Je voulais rebondir là-dessus, puisque c'est une demande de subvention pour lancer une grande étude, si j'ai bien compris. C'est cela ? Faire une étude sur la biodiversité de la Ville, analyser pour agir ensuite. Est-ce bien cela ?

M. le Maire : Je vous laisse terminer votre intervention, puisque je répondrai.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Je me demandais ce que nous pouvions faire dans l'immédiat en attendant cette subvention, parce que si elle n'est pas prête, vous savez très bien qu'il y a urgence. Ce n'est pas faute de le dire constamment.

Je pense notamment à tous les arbres qui ont été tués – je dis tués, parce qu'ils ont été tués – aux Ardrets, et notamment la biodiversité. Si ce genre d'étude a lieu, quand il y a un projet comme les Ardrets avec réfection pour faire les parkings, etc., est-ce que les gens qui font ces études peuvent vous dire : « Écoutez, à tel endroit, il y a telle ou telle espèce animale, végétale à laquelle il faut faire attention » ? Est-ce dans ce genre d'initiative que c'est mené ? C'est ce que j'essaie de comprendre, parce que c'est un peu vague. Sensibiliser et mobiliser les élus, pour moi, cela ne veut pas dire grand-chose sur le papier. Pouvez-vous m'expliquer si ce genre de subvention, ce genre de projet, peut amener à dire : « Tiens, maintenant, vu l'urgence climatique, on ne peut plus laisser faire des choses comme cela a été fait plusieurs fois dans la ville. » ? Avec cela, avons-nous des outils pour intervenir ?

Vous dites souvent : « Oui, mais là, c'est privé, donc nous ne pouvons pas intervenir ». Dans des endroits privés, dans des résidences privées ou dans des entreprises privées, pouvez-vous quand même agir grâce à cela, en disant : « Maintenant, il faut sensibiliser tout le monde » et non pas que les parties qui appartiennent à la Mairie et que les citoyens, parce que cela rentre dans une oreille et ressort par l'autre ? Je pense notamment au taillage des haies qui ont encore lieu, alors qu'il faut arrêter avant le 15 mars, parce que c'est la nidification, et que tout le monde taille ses haies en ce moment même. Est-ce que ce genre d'étude permet de dire : « Attention, il y a danger pour la biodiversité. Maintenant, nous pouvons effectivement prendre la main et dire : « Vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez avec la biodiversité, parce qu'elle n'est pas privée, elle appartient à tout le monde et nous devons tous en prendre soin. » » ? Pouvez-vous me dire si ce genre de chose peut vous aider à prendre des décisions positives dans ce sens-là ? Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas.

J'ai plusieurs choses à dire. D'abord, je voudrais préciser ce qu'est un Atlas de la Biodiversité Communale. C'est une démarche qui n'a pas simplement vocation à sensibiliser, mobiliser les élus, mais aussi les acteurs socioéconomiques, les citoyens, les universités. C'est donc d'abord un élément d'identification. L'objectif n'est pas simplement d'avoir des spécialistes qui vont faire les études et les comptages, mais d'utiliser cette démarche-là pour pouvoir faire participer plus largement une partie de la population brétignolaise, celles et ceux qui vont le souhaiter. Cela contribue ainsi à la fois à une cartographie, une identification des endroits qui pourraient être particulièrement sensibles, mais aussi à une sensibilisation, c'est-à-dire une prise de conscience plus large par une partie plus importante de nos concitoyens des sujets liés à la biodiversité.

Est-ce que l'Atlas de la Biodiversité Communale conduit à avoir des règles prescriptives, impératives sur ces sujets-là ? Ce n'est pas son rôle. Dans le cadre légal, il peut par exemple y avoir des règles dans le cadre du PLU, qui fait partie des endroits sur lesquels il peut y

avoir des prescriptions à ce sujet, mais encore une fois, tout n'est pas possible, c'est-à-dire qu'il y a aussi un droit à la propriété privée, et cela fait partie des points qui limitent ces prescriptions – nous aurons l'occasion d'avoir des débats sur le sujet dans le cadre de la révision du PLU.

Est-ce que le fait d'avoir cette démarche, qui permet de mettre davantage dans l'esprit des gens la question de la biodiversité en ville, contribue à cette réflexion collective sur les choix urbains, donc les prescriptions, notamment dans les limites que j'ai rappelées, c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre d'éléments légaux ? Est-ce que cela contribue à faire en sorte que des gens changent leur comportement ? Je crois que cela va dans la bonne direction. Est-ce que cela règle le sujet ? Non ? Est-ce que cela va dans la bonne direction ? Oui, en aidant à la fois la connaissance, la sensibilisation, et en étant une source d'éléments, de diagnostics d'articulation avec les démarches plus réglementaires que nous pouvons mettre en place au niveau de la Commune, même si elles ne règlent pas tout non plus.

Lahcène CHERFA me le rappelle : nous espérons bien avoir une subvention dans ce cadre pour cet Atlas de la Biodiversité Communale, mais le sujet est suffisamment important à nos yeux pour que même si nous n'avions pas de subvention, nous nous lancions tout de même dans cette démarche, parce que nous pensons que cette valorisation, cette identification et cette sensibilisation autour de la question de la biodiversité est un élément important, même dans une commune comme la nôtre, entre ville et campagne. Il ne faut pas oublier la partie naturelle, les insectes, la biodiversité, les espèces végétales et animales qui peuvent vivre sur notre territoire communal.

Voilà ce que je voulais vous dire en répondre aux interrogations. Je vous propose que nous puissions maintenant passer au vote pour cette demande de subvention. Qui est pour la demande de subvention pour le lancement de la démarche ABC ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

27. Demandes de subventions pour améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine naturel

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. Lahcène CHERFA : La Ville s'est engagée dans une politique de développement durable et de transition écologique ambitieuse. Dans ce cadre, plusieurs projets de travaux sont prévus, afin d'améliorer le cadre de vie des Brétignolaises et des Brétignolais, notamment la restructuration de la cour d'école Joliot-Curie, la création d'un sentier pédestre entre les bords de l'Orge, le quartier des Joncs Marins et le quartier des Cendrennes. Ces projets sont éligibles à plusieurs dispositifs d'aide publique, notamment portés par l'ADEME, le CEREMA, la Région Île-de-France et le Conseil départemental.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes d'aide financière auprès de tous ces

établissements publics compétents, ou de toute collectivité territoriale, au titre de travaux visant à améliorer le cadre de vie et valoriser le patrimoine naturel.

M. le Maire : Merci beaucoup. Nous cherchons des subventions le matin, le midi et le soir pour tous ces projets. Ce sont des projets à la fois importants pour la Commune, mais tout ce qui peut alléger leur charge financière est évidemment de bon aloi. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

28.Engagement dans la démarche de labellisation "Climat-Air-Energie" de l'ADEME

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. Lahcène CHERFA : Brétigny est la première commune labellisée Ville durable et innovante par le CEREMA et Efficacity, deux établissements publics de référence dont le rôle est d'accompagner les collectivités dans la construction de politiques innovantes de transition écologique.

Dans le cadre de l'expérimentation du label 2020-2022, la Ville a rempli le référentiel associé au label, avec la participation de tous les services de la Commune. Dans le cadre du rapprochement des démarches de labellisation Transition écologique de l'Agence environnementale et de la maîtrise de l'énergie, et du CEREMA, les deux établissements publics se sont accordés sur le conditionnement de l'obtention et la conservation du label Ville durable et innovante, à l'engagement dans la démarche complémentaire appelée Climat-Air-Énergie, animée par l'ADEME.

Il s'agit d'un outil de suivi et de coordination de la politique de lutte contre le réchauffement climatique, destiné aux collectivités territoriales. Le label est décerné à des établissements de coopération intercommunale et des communes. Il se base sur un référentiel de 61 actions, réparties en six axes pondérés : la planification territoriale ; le patrimoine de la Collectivité ; l'approvisionnement en énergie, eau, assainissement ; la mobilité ; l'organisation interne (gouvernance, finance et commande publique) ; la coopération et communication. Ces six axes sont complémentaires des actions abordées dans le cadre du label Ville durable et innovante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de valider d'engagement de la Ville dans la démarche de labellisation Climat-Air-Énergie de l'ADEME.

M. le Maire : Merci beaucoup. Ces démarches sont importantes, parce qu'elles invitent à étudier, évaluer, interroger bien des pans de l'action communale. C'est déjà ce que nous avons fait avec Ville durable et innovante. Nous voulons désormais aller un cran plus loin à travers le label Climat-Air-Énergie de l'ADEME, comme Lahcène CHERFA l'a rappelé. C'est un point qui nous semble très important pour ce changement culturel, la question de la

transition écologique, qui passe notamment par bien des procédures, bien des pratiques au sein de notre Collectivité municipale.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

29. Autorisation de signature de l'avenant N° 4 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne

(Présentation du rapport par Monsieur Lahcène CHERFA)

M. Lahcène CHERFA : Dans le cadre du travail sur les nouvelles orientations de la prévention spécialisée pour les années à venir, mis en place par le Conseil départemental, la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 a été prolongée par délibération en 2021 et 2022, afin de permettre au Conseil départemental de finaliser le travail sur les nouvelles orientations concernant la prévention spécialisée pour les années à venir.

Il est proposé de prolonger la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne par un quatrième avenant, d'une durée de six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Dans le cadre de cet avenant, la Commune de Brétigny versera la somme de 25 962,50 euros, correspondant à l'année 2023. Les autres articles de la convention initiale d'objectifs et de moyens sont inchangés.

Je tiens simplement à saluer et remercier les équipes du CEPFI, qui portent la prévention spécialisée sur notre territoire, pour leur engagement et le travail qu'elles réalisent au quotidien.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Merci. Je me pose une question concernant le CEPFI et la prévention spécialisée. Est-ce que trois éducateurs et un chef de service, vu le nombre de jeunes qui augmente, les problématiques sociétales qui ne cessent de croître, sont suffisants ? N'est-il pas envisagé d'essayer d'augmenter le nombre d'éducateurs sur la Ville pour cibler les quartiers sensibles, mais pas que, cibler également les jeunes qui ont besoin d'être encadrés, d'être soutenus, d'être accompagnés ?

M. le Maire : Merci. Lahcène CHERFA va vous donner des éléments de réponse, et je compléterai éventuellement.

M. Lahcène CHERFA : Aujourd'hui, le CEPFI ne nous fait pas remonter, en tout cas pas sur le territoire de Brétigny, de demandes particulières par rapport à cela. Au vu de leur approche, j'ai envie de vous dire qu'il n'y a pas de besoins particuliers actuels, en tout cas, qui remontent. Cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas.

Néanmoins, ils mettent en œuvre une politique de présence assez forte sur la Commune, avec un suivi des jeunes assez important. Ce qui est relativement intéressant dans le travail du CEPFI, c'est le maillage qu'il peut y avoir avec les autres communes du territoire, notamment nos voisins de Saint-Michel-sur-Orge.

Il y a également des attelages qui sont prévus avec d'autres clubs de prévention, notamment le club de prévention qui travaille sur Saint-Germain-lès-Arpajon. Nous savons tous qu'il y a eu quelques moments de tension entre la Ville de Brétigny et Saint-Germain-lès-Arpajon. Ce maillage a permis d'endiguer, ou en tout cas, de limiter les dégâts, si je puis dire cela ainsi.

M. le Maire : Merci. Comme Lahcène CHERFA l'a indiqué, pour l'instant, nous ne faisons pas face à des demandes particulières remontant du terrain de la part du CEPFI, en disant qu'il pourrait y avoir des besoins supplémentaires. Néanmoins, c'est clairement quelque chose que nous sommes prêts à étudier si jamais cela faisait partie des choses qu'ils identifiaient comme nécessaires.

Lahcène CHERFA me rappelle que nous avons également des médiateurs, que nous avons mobilisé en nombre au titre de la politique de la Ville, avec une marge d'intervention relativement large. Nous avons pu obtenir de l'État d'avoir un soutien renforcé sur le sujet, donc d'augmenter le nombre de médiateurs. Cela fait également partie des points sur lesquels nous avons, au-delà du CEPFI, mis en place des moyens complémentaires pour pouvoir agir. Madame DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Pour être bien certaine : il s'agit de deux médiateurs sur la Ville ? C'est cela ?

M. le Maire : Maintenant, nous sommes à trois médiateurs sur la Ville, sachant qu'un quatrième est également prévu. Nous en avons deux initialement et nous avons pu obtenir, en discussion avec l'État, que nous ayons un peu plus de postes de médiateur financés. Il y a une part qui vient de la Commune, mais une part significative de la part de l'État sur le sujet.

Mme Sylvie DAENINCK : Merci.

M. le Maire : Nous allons maintenant passer au vote pour cette autorisation de signature de l'avenant n° 4. Qui vote est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

13. Vote des taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2023

14. Budget primitif Ville – Exercice 2023

(Présentation des rapports par Madame Patricia MARTIGNE)

M. le Maire : Merci beaucoup à Patricia MARTIGNE de nous avoir rejoints. Je vais donc reprendre le fil initial de l'ordre du jour. Nous revenons donc à la délibération n° 13 sur le vote des taux d'imposition et d'impôts locaux pour l'année 2023. Peut-être que cela vaut la

peine de faire une présentation commune pour les délibérations 13 et 14, le budget primitif. Nous sommes censés voter les taux avant de voter le budget. Néanmoins, la réflexion est la même. Nous allons donc faire une présentation commune des délibérations 13 et 14. Nous aurons un débat sur ce point-là, puis nous voterons d'abord la 13, puis la 14.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Mes excuses pour ce retard, c'était un peu compliqué ce soir.

Le point 13 porte sur les taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2023. Je ne reviendrai pas sur le transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est sans impact sur le contribuable puisque c'est quelque chose que nous avons déjà présenté antérieurement.

J'en viens donc directement à la synthèse de la réforme de la fiscalité locale, qui permet d'avoir, dans le panier des recettes fiscales de la Commune, le panier suivant : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation réduite aux résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Comme cela est notre ligne directrice depuis le premier mandat, depuis 2014, nous proposons de maintenir les taux, et donc de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023, à savoir : 17,9 % pour les taxes d'habitation des résidences secondaires ; 36,39 % pour la taxe foncière bâtie ; 95,49 % pour la taxe foncière du non bâti.

J'enchaîne sur le point 14, la présentation du budget primitif de la Ville pour 2023, avec ce que nous prévoyons, c'est-à-dire un équilibre financier global du budget primitif pour 2023, qui se décompose à hauteur de 38 164 023 euros en dépenses, donc à l'équilibre en recettes au niveau fonctionnement, et de la même façon, équilibre en dépenses et en recettes sur l'investissement à hauteur de 27 976 708 euros, pour un budget total de 66 140 731 euros.

Nous en venons au détail de la section de fonctionnement, avec des recettes de fonctionnement en prévision à 38 005 023 euros, essentiellement constituées d'impôts et taxes, puisque nous sommes entre 72, 73 % des recettes totales de fonctionnement de la Commune, avec un montant que nous planifions à 27 527 643 euros, soit une augmentation de presque 5 % par rapport au BP de l'année dernière, sachant que dans ces recettes fiscales, nous avons une fiscalité directe locale qui s'élèverait à 19 793 874 euros.

Nous venons de voir les taux d'imposition que nous proposons de ne pas augmenter.

En ce qui concerne les impôts et taxes, nous avons aussi tout ce qui concerne les taxes sur l'électricité, sur la publicité extérieure et sur la taxe additionnelle, qui s'élèvent au total, pour l'année, autour de 1,9 million d'euros. Nous avons les recettes liées aux dotations, subventions ou participations, soit 6 139 843 euros attendus. Cela représente 16 % des recettes de fonctionnement. Les produits des services représentent 9 % des recettes de fonctionnement de la Commune. Pour 2023, nous aurons un peu plus de 3,4 millions sur l'année. Nous avons les autres produits de gestion courante, estimés à environ 207 000 euros. Les atténuations de charge sont quant à elles estimées à 709 262 euros, qui proviennent essentiellement des remboursements d'assurance pour les risques statutaires du personnel et du versement du solde de préclôture de la ZAC Maison Neuve.

Cela, c'était pour les recettes de fonctionnement.

Nous en venons maintenant aux dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent, pour 2023, *a priori*, à 34 451 510 euros, essentiellement constituées des charges de personnel pour environ 65 %. Cela s'élèverait à 22 266 050 euros.

Cette augmentation est liée à la fois à l'augmentation du point d'indice en année pleine, les rémunérations relatives aux créations de postes en lien avec le projet municipal, les rémunérations relatives aux créations de postes en lien avec l'ouverture de la nouvelle école dès la rentrée 2023, et la poursuite de l'activation de tout ce qui va être promotion interne, grade, etc.

Les charges à caractère général, cela reflète effectivement les situations compliquées liées à tout ce qui va être inflation, augmentation du coût de l'énergie, du coût des matériaux de construction, etc. Heureusement qu'il y a eu un assainissement réalisé sur le budget municipal au cours de ces deux mandats. Ce n'était pas du luxe pour amortir un peu les surcoûts liés à toutes ces crises qui s'accumulent. Néanmoins, nous avons des charges à caractère général qui augmentent de + 11 % par rapport au budget primitif de l'année dernière, et qui s'élèveraient donc à 9 657 581 euros.

Côté charges de gestion courante, nous les estimons à 1 903 879 euros, soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement. À noter que nous proposons une augmentation de 15 000 euros de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux associations. Nous portons donc l'enveloppe à 715 000 euros pour 2023. À noter également que nous avons toujours les subventions pour le CCAS et pour le budget annexe de la régie des transports, donc 241 000 euros pour le CCAS et 229 000 euros pour le transport.

Les charges financières sont estimées à 534 000 euros pour cette année. Elles seront éventuellement ajustées en cours d'année en fonction du volume d'emprunt à contracter et de l'évolution des taux d'intérêt.

Les charges exceptionnelles, pour 20 000 euros. Enfin, les autres charges, notamment les versements au titre des amendes de police, pour un montant de 70 000 euros.

Ainsi, nous arrivons à un solde de la section de fonctionnement avec une épargne brute, qui est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, qui s'élève à 3 553 513 euros. Nous voyons une évolution à la baisse de 11,1 %.

Une fois que nous prenons en compte les mouvements d'ordre, nous arrivons à un autofinancement de la section de fonctionnement à 1 951 513 euros. Au final, la section de fonctionnement, comme nous l'avons dit au tout début, s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 164 023 euros.

Nous en arrivons maintenant à la section d'investissement. Je ne vais pas répéter les montants de l'épargne brute et de l'autofinancement que nous venons de voir. Pour l'année, les dotations s'élèvent à 1,5 million d'euros. C'est le fonds de compensation de TVA et la taxe d'aménagement. Les subventions ont été évaluées à 2 567 536 euros.

Le recours à l'emprunt, au niveau de la conjoncture actuelle, si nous voulons limiter les impacts sur les travaux d'investissement qui avaient été envisagés, si nous voulons réduire l'impact que tous les coûts, les augmentations de coûts vont avoir dessus, nous sommes amenés à recourir un peu plus à l'emprunt. Cette année, nous envisageons que l'emprunt soit d'environ à un peu moins de 20 millions d'euros pour cette année, et que cela crée un endettement de la Ville à 40,8 millions d'euros. Néanmoins, nous restons vigilants. Ce niveau

d'endettement reste en deçà du seuil d'alerte en termes de capacité de désendettement de la Ville. Le seuil d'alerte défini par les institutions financières est de 12 années. Là, nous arrivons quand même à rester dans des limites raisonnables, à savoir une capacité de désendettement de 8,7 années. Par les temps qui courent, cela reste quelque chose d'assez maîtrisé.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27 517 708 euros. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 2,8 millions d'euros. Sur les dépenses d'équipement, nous faisons la part des choses entre les dépenses récurrentes, qui représentent un volume d'environ 3,8 millions d'euros pour 2023, des opérations d'investissement que nous listons en dernière page de cette section, avec le détail des différents projets, non seulement avec le coût total dans la colonne tout à droite, mais aussi ce que cela représente en termes de coût pour cette année 2023, avec notamment la réalisation du groupe scolaire et du centre de loisirs à Clause Bois-Badeau ; le plan de lutte contre la chaleur dans les écoles ; l'isolation thermique par l'extérieur pour une école ; le remplacement de menuiseries extérieures ; la requalification et la renaturation de la cour d'une école. Nous avons aussi l'acquisition de 80 places de stationnement ; l'aménagement d'une continuité cyclable, très attendue, entre la gare et Maison Neuve ; l'aménagement d'espaces sociaux dans l'ex-polyclinique ; l'aménagement d'un cheminement des Cendrennes vers l'Orge ; la réalisation d'un complexe sportif à Clause Bois-Badeau ; la réhabilitation de l'École de Musique ; la réhabilitation des vestiaires du Rugby Barran ; la réhabilitation du bâtiment administratif de l'ancien CFA ; le réaménagement du hall de la Mairie.

Tout ceci étant détaillé, nous avons au final une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 976 708 euros, qui incluent les opérations d'ordre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup, Patricia Martigne, pour cette présentation détaillée des taux d'imposition et du budget, qui sont évidemment liés. Cela valait la peine d'attendre ton retour pour aborder ce point.

Je voudrais juste insister sur un certain nombre de points. D'abord, je voudrais rappeler que le budget qui vous est présenté aujourd'hui est en phase avec les orientations que nous avons présentées dans le cadre du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires), qui a été débattu lors de notre dernière séance du Conseil municipal.

La seconde chose, c'est que, comme nous l'avons indiqué dans le cadre du ROB, nous faisons face à un contexte de crise énergétique, qui s'est transformée en crise de l'inflation de manière générale, qui fait suite à une crise sanitaire qui avait déjà largement perturbé les filières d'approvisionnement, et a donc conduit à une augmentation significative des coûts de travaux. Tous ces éléments font qu'établir un budget dans le contexte actuel n'est pas une mince affaire. Je tiens vraiment à remercier le travail de tous, celles et ceux qui ont contribué à la préparation de ce budget dans les services, ainsi que l'équipe municipale qui m'accompagne, parce que ce sont souvent des choix qui ne sont pas simples, des arbitrages qui ne sont pas évidents, beaucoup d'efforts qui sont faits ici et là, et encore ici et encore là, pour pouvoir tenir ce cap budgétaire.

Le premier élément du cadre budgétaire que nous nous fixons, Patricia MARTIGNE l'a rappelé, c'est que cette année encore, nous tenons l'engagement que nous avons pris devant les Brétignolais, qui est de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune. Je me permets d'insister sur le fait que cela n'a rien d'évident, parce que beaucoup de

communes autour de nous ont été conduites, ont fait le choix d'augmenter les taux d'imposition. Nous considérons qu'il est très important de tenir cet engagement. Ainsi, année après année, nous nous fixons cet objectif et nous le mettons en œuvre.

La seconde chose qui est importante à rappeler, c'est qu'avec la revalorisation des bases décidée par le Parlement, les recettes fiscales augmentent, mais elles augmentent moins que l'inflation en général, qui s'est établie à un niveau très élevé, du jamais-vu en France depuis 30 ou 40 ans, ce qui rend évidemment les choses compliquées pour le budget.

La troisième chose, c'est que pour pouvoir tenir dans un contexte comme celui-là, nous faisons des efforts très significatifs sur le fonctionnement. C'est le sens de la lettre de cadrage que j'avais adressée à l'ensemble des services pour la préparation budgétaire ; c'est ce que nous avons rappelé lors de la discussion sur le Rapport d'Orientation Budgétaire ; c'est ce qui se traduit aujourd'hui dans les chiffres. En ce qui concerne les charges à caractère général, hors énergie, prévues dans ce budget, nous sommes à une augmentation de 2,7 %, c'est-à-dire significativement en dessous de l'inflation, laquelle est de l'ordre de 6 %, selon de quand à quand elle est prise, soit moins que deux fois moins que l'inflation.

Il faut bien prendre la mesure que cela correspond à un effort dans bien des domaines de la vie communale. Nous allons continuer de demander aux services, aux équipes, de toujours faire mieux, avec pas beaucoup plus, c'est-à-dire pas suffisamment plus pour combler, rattraper la hausse des coûts. Il faut avoir en tête, et bien compréhensible, que dans le contexte d'inflation actuelle, il y a une hausse du point d'indice. C'est important pour l'ensemble des agents qui travaillent pour la Commune. C'est à la fois une bonne chose pour les agents, il faut le souligner, mais il faut également avoir à l'esprit que cela pèse sur le budget communal. Nous devons donc le prendre en compte dans nos efforts.

Une fois que nous avons dit tout cela, ceci se traduit par un excédent de fonctionnement qui est plus faible que les années précédentes, mais qui reste très significativement positif. Patricia MARTIGNE l'a indiqué, ce budget de la Commune, c'est notamment grâce à l'ensemble des efforts qui ont été faits depuis des années, c'est grâce aux efforts que nous avons faits sur le développement économique local. Cela nous permet d'avoir une solidité budgétaire qui nous permet de faire face.

Néanmoins, cette diminution de l'autofinancement, de l'excédent de fonctionnement, et donc ce qui nous permet de financer nos investissements, aura un impact sur le rythme et l'ampleur des investissements que nous serons amenés à faire à l'avenir.

Cependant, et c'est aussi un des points très importants cette année, nous avons un plan d'investissement qui était très ambitieux. Cela fait maintenant plusieurs années que je vous dis que nous évoquons ici, dans cette enceinte, le fait que nous avons été attentifs à redresser les comptes et que nous avons un programme d'investissement ambitieux qui allait conduire l'endettement à augmenter. C'est effectivement ce qu'il se passe cette année. Cela était prévu. Comme Patricia MARTIGNE l'a rappelé, cela reste dans des limites qui sont très en deçà du seuil d'alerte habituellement retenu pour les communes.

Cela correspond à des investissements qui sont très importants pour la vie communale. Je pense évidemment à l'école Claudie Haigneré, qui ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. Cela correspond à un effort très significatif de la Commune, mais aussi dans bien d'autres domaines de la vie municipale, avec aussi bien la préparation de l'équipement sportif que la poursuite des travaux d'isolation thermique, le travail de requalification de renaturation de

nos cours, ou encore le travail sur la lutte contre la chaleur – je ne reprends pas toute la liste des principaux investissements que Patricia MARTIGNE vous a détaillés.

Stabilité des taux d'imposition malgré le contexte difficile ; efforts sur le fonctionnement pour pouvoir amortir la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie ; maintien d'un cap ambitieux en matière d'investissement ; augmentation maîtrisée de l'endettement, qui était prévue, et nous l'avons évoqué ici ensemble de nombreuses fois. Néanmoins, nous devons avoir à l'esprit que cette crise de l'inflation et l'augmentation des coûts des travaux devront nous conduire à adapter le rythme et l'ampleur des investissements à venir. C'est cela le sens du budget qui vous est présenté ce soir.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Il y aura Monsieur GUSTAVE, Madame ALFONSO-MACHADO. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, les élus.

J'ai lu attentivement et comparé le BP de 2023 avec celui de 2022. Voici mon analyse.

Souvent, vous vous comparez à un bon père de famille, un bon gestionnaire. Je pense qu'en réalité, vous êtes le beau-père qui arrive dans une famille où tout allait pour le mieux, et vous en avez bien profité, mais vous avez oublié les premières années : anticiper, mettre de l'argent pour les études des enfants, acheter une grande voiture pour l'arrivée du dernier. Surtout, vous n'avez pas prévu l'argent pour l'EHPAD de la grand-mère.

L'abondance, c'est fini. Aucun réel gros projet durant les six premières années, et surtout, pas d'anticipation.

Oui, il y a la crise, mais la trajectoire que vous prenez est pour nous et les Brétignolais, très inquiétante. Le soi-disant bon père de famille en est réduit à nous faire cumuler les crédits à la consommation, nous rapprochant dangereusement du surendettement.

Une phrase résume à elle seule la catastrophe qui s'annonce, en page 7 du rapport budgétaire. Je vous la lis : « À l'issue de l'exercice budgétaire 2023, la dette de la Ville devrait ainsi atteindre 40,8 millions d'euros, contre 23,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023 ».

Des exemples : baisse des subventions au CCAS de 310 000 euros en 2022 à 276 000 euros, soit 241 000 plus les 35 000 euros d'avance en 2023, soit 34 000 euros, soit - 11 %. En conséquence, les dépenses prévisionnelles du CCAS passent de 369 000 euros à 329 300 euros, soit une baisse de 40 000 euros en pleine crise énergétique et inflationniste. La Ville se désengage-t-elle de l'action sociale ?

Baisse des subventions pour la Régie Transport : 241 000 euros en 2022, 229 000 euros en 2023, soit une baisse de 12 000 euros, soit - 5 %. Par conséquent, les dépenses prévisionnelles passent de 250 438 euros en 2022 à 229 000 euros en 2023. La Régie Transport assume-t-elle également la hausse des tarifs des carburants ? La conséquence sera-t-elle une réduction des sorties pour les élèves de Brétigny ?

Augmentation des recettes due à l'augmentation des impôts de 5 % : 500 000 euros de recettes pour la ZAC Maison Neuve. C'est une recette exceptionnelle, et la ZAC est clôturée.

Augmentation des dépenses de fonctionnement avec la hausse des fluides et de la masse salariale, mais aussi compte tenu des choix budgétaires sur l'emprunt de plus de 30 % des charges financières, c'est-à-dire des intérêts de l'emprunt. Déjà, en 2022, 15,1 millions d'euros d'emprunt avaient été annoncés, mais si nous en croyons les annexes budgétaires et le ROB, seulement 5 millions d'euros ont été contractés à l'été 2022.

Tout de même, si cet emprunt explique déjà la hausse des charges financières en 2023, avec les 20 millions projetés pour 2023, ce sera encore une hausse des intérêts de la dette significative en 2024. La trajectoire budgétaire est très dangereuse et n'est pas soutenable au regard des dépenses d'investissement de l'année prochaine, compte tenu des opérations engagées.

Ce budget 2023 prépare-t-il une augmentation d'impôts à venir ? Car vous ne pourrez pas tenir à ce rythme d'augmentation de la dette et des charges qui vont avec. Ou alors, préparez-vous une baisse significative des investissements ? Auquel cas, il faudra nous dire lesquelles.

Par conséquent, baisse de l'autofinancement de presque 20 % ; quasi doublement de l'endettement prévisionnel : 23,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023, à 40,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, avec, en 2023, + 31 % d'emprunt ; augmentation du ratio dette/habitant de plus de 13 % ; augmentation du remboursement du capital de la dette : 14 %, principalement due aux emprunts contractés en 2022, et notamment l'emprunt de 5 millions d'euros contracté auprès de la Caisse d'Épargne. Ce sera encore pire en 2024, compte tenu des volumes d'emprunts annoncés en 2023.

L'épargne brute de la Ville passe de 4 millions au BP 2022 à 3,7 millions au BP 2023, soit une baisse de 12,5 %. Si nous enlevons le remboursement du capital de la dette, nous avons l'épargne nette, qui passe sous la barre du million d'euros, pour atterrir à 750 000 euros. Le taux d'épargne brute de Brétigny-sur-Orge passe de 11 % au BP 2022 à 9 % au BP 2023. Ce taux passe sous la barre des 10 %. La Ville sort donc de la zone de bonne gestion et passe en zone d'alerte.

La Ville de Brétigny est de moins en moins capable d'équilibrer son budget. Le ratio de surendettement passe de 58 % au 1^{er} janvier 2022 à 62,4 % au 1^{er} janvier 2023. Il sera de 107,4 au 1^{er} janvier 2024, si vous réalisez tous les emprunts annoncés dans ce BP. La Ville sera alors surendettée.

En matière de capacité de désendettement, elle passe de 5,3 années au 1^{er} janvier 2022 à 6,7 années au 1^{er} janvier 2023. Or, vous annoncez dans le rapport que si tout l'emprunt prévu au BP est contracté cette année, 40,8 millions, la capacité de désendettement de la Ville sera de 8,7 années. C'est impossible, compte tenu de l'épargne brute de cette année, qui va nécessairement continuer de se dégrader l'année prochaine, compte tenu des augmentations des dépenses de personnel, charges financières par exemple. Avec 40,8 millions d'emprunt, la capacité de désendettement de la Ville sera de 11,5 ans. Nous serons alors en zone critique.

En outre, les taux d'intérêt sont plus haut cette année. Cela va donc accélérer l'augmentation des charges financières, cette année et en 2024. En définitive, c'est bien la trajectoire budgétaire qui est dangereuse. Si vous faites vraiment 40,8 millions d'endettement à la fin de l'année, c'est soit la faillite annoncée de Brétigny-sur-Orge, soit la fin des investissements de l'année prochaine.

À ce stade, puisque vous avez indiqué dans le document un autre chiffre, et si nous nous référons par ailleurs à la réalité du budget 2023, nous pouvons avoir deux hypothèses sur la sincérité de votre présentation : soit la plupart des investissements annoncés ne vont pas se faire, et dans ce cas, pourquoi les annoncer ? Ainsi, au BP 2022, il était question d'atteindre un endettement de 30 millions d'euros. Nous sommes à 23,7 millions d'euros. Beaucoup d'investissements annoncés en 2022 n'ont pas eu lieu, et ce sera pareil en 2023.

Monsieur le Maire, merci donc de nous indiquer ce qui sera vraiment fait cette année, d'autant plus que ces investissements s'inscrivent sur plusieurs années, comme la réalisation du complexe sportif sur Clause Bois-Badeau que vous avez citée tout à l'heure, au moins 12 millions d'euros restant. Ou alors, avez-vous prévu d'augmenter significativement vos recettes l'année prochaine, ou avez-vous décidé de vendre du patrimoine municipal de manière importante ? Si oui, lequel ? Je pense que c'est ce qu'il se cache dans les incohérences de votre budget, et une augmentation d'impôts en préparation pour 2024. Je vous pose donc la question : y aura-t-il une augmentation d'impôts en 2024 ?

D'ailleurs, puisque vous vous vantez de ne pas avoir voté l'augmentation d'impôts au dernier Conseil – je suis désolé, je ne pouvais pas y assister – sur la taxe foncière de l'Agglomération, il est intéressant de regarder comment serait notre budget aujourd'hui dans la contribution de l'Agglomération dans notre propre budget. En d'autres termes, regardons ce qu'il en serait de notre Commune sur la majorité de l'Agglomération que vous avait suivi, sans même parler de tous les investissements (voirie, éclairage public, équipements publics) de Cœur Essonne Agglomération dans notre Ville pour le BP 2023 de la Ville : baisse de 500 000 euros de recettes au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ; augmentation de 200 000 euros de dépenses au titre de la FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), soit un delta de 700 000 euros. Sans ces montants, l'épargne nette de la Ville serait quasi nulle, le taux d'épargne brute à 8 % en zone critique, la capacité de désendettement serait déjà à 8,3 ans.

Sur les projets d'investissement, si nous mettons de côté que vous n'avez pas les moyens de réaliser tous les investissements listés, redondance sur les travaux de menuiseries, entre les dépenses d'entretien, dont nous n'avons que le détail grossier et la liste des grands projets. La liste des grands projets est donnée pour 17,7 millions d'euros. Il manque le détail pour 3,8 millions d'euros restants. Déjà, en 2022, un certain nombre d'investissements avaient été annoncés, ainsi que les enveloppes prévisionnelles. Pouvons-nous avoir la liste détaillée des opérations réalisées en 2022 ? Pouvons-nous avoir la liste complète des opérations programmées en 2023 (acquisition des 80 places de stationnement, ex-CFA, réaménagement du hall de la Mairie) ?

Il ne faut pas nier qu'une partie des difficultés, et cela, je vous l'accorde, Monsieur le Maire, provient de l'augmentation des prix de l'énergie. Néanmoins, si nous regardons votre budget, nous ne voyons pas la priorité justement mise à la réduction de la facture énergétique de la Ville, à part des subventions demandées, mais c'est maintenant, c'est tout de suite.

En d'autres termes, où sont les investissements massifs dans la rénovation énergétique de tous les équipements ? C'est cela l'urgence pour le budget : réduire la facture, maîtriser les charges. Nous aurions pu voter ce budget et les emprunts si votre choix avait véritablement permis de faire des économies ailleurs.

Enfin, concernant les équipements de Clause Bois-Badeau, ils sont nécessaires, mais ils auraient pu et dû être pris en charge dès le début, et financés par la promotion immobilière.

Nous voyons bien que la Ville n'a plus les moyens, ou en tout cas, qu'elle ne se donne pas les moyens d'assumer ces travaux. Vous êtes Maire de la Ville depuis neuf ans, bientôt dix ans. Il n'y a plus d'excuse : la faute des autres, cela n'existe plus. Dix ans, Monsieur le Maire. Ces équipements sont nécessaires, mais ils arrivent trop tôt, au moment où la Ville n'a plus les moyens, ou alors seulement en augmentant les impôts, ce que vous n'aurez pas d'autre choix que de faire l'année prochaine.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. La parole est à Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. J'aurais deux questions par rapport à ce budget primitif, s'il vous plaît. La première, il a été question de la réhabilitation de l'École de Musique. Je voulais savoir si, dans cette réhabilitation, vous aviez également prévu les places de parking, ou si c'est juste l'École de Musique en tant que bâtiment.

La seconde question porte sur les subventions des associations. Des pages 243 à 245 du budget, nous avons une liste de subventions aux associations. Je voulais savoir si la liste correspondait à toutes les associations qui ont fait une demande de subventions ou s'il y avait des associations qui avaient fait des demandes qui n'apparaissaient pas, mais qui avaient quand même été acceptées, ou alors, elles ont été refusées. Si c'est refusé, sont-elles prévenues du refus ? Sur quoi nous basons-nous pour choisir telle ou telle association, pour lui donner une subvention ? Pouvez-vous m'expliquer ? Une association m'a interpellée sur le fait qu'elle avait fait une demande de subvention et qu'elle n'a eu aucune réponse. Elle voulait donc savoir si elle avait tout de même une subvention, mais que cela n'apparaissait pas, ou s'il y avait eu un refus, mais qu'elle n'en avait pas été notifiée. Quelle est la politique par rapport à cela ? Est-ce au niveau des services des associations ou est-ce directement au niveau du budget, au service Finances ? Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais commencer par répondre aux questions que vous posez, Sandra AFONSO-MACHADO, puis je réagirai à l'intervention de Monsieur Steevy GUSTAVE.

Sur l'École de Musique, ce sont bien des travaux de l'École de Musique, et non pas des travaux de stationnement aux abords.

Sur la question des subventions, le principe est le suivant : nous définissons tout d'abord des enveloppes budgétaires, puis l'attribution des subventions fait l'objet de délibérations séparées. Par exemple, dans ce Conseil, nous allons adopter un certain nombre d'attributions de subventions au titre de la politique associative, dans le cadre de l'enveloppe telle qu'elle a été définie. C'est donc une délibération autre. En général, nous essayons de faire en sorte que le budget tel qu'il est prévu soit concordant avec les subventions prévues association par association. Par ailleurs, c'est normal qu'il n'y ait pas d'information qui soit donnée aux associations avant que la décision soit prise par l'instance légitime qu'est le Conseil municipal. Nous essayons donc de faire les choses dans l'ordre, c'est-à-dire qu'il y a d'abord un recensement des demandes, puis des arbitrages qui sont réalisés sur proposition des services, réalisés avec mon adjointe en charge de la Vie associative et des Sports. Il y a des éléments budgétaires, puis il y a des délibérations spécifiques qui attribuent des subventions à telle ou telle association. C'est donc à l'issue de ce Conseil que les informations sur les décisions des subventions à telle ou telle association seront communiquées. Cela, c'est par rapport aux questions que vous posez.

Par rapport à l'intervention de Monsieur Steevy GUSTAVE, vous avez commencé par indiquer que vous aviez lu attentivement le budget, ainsi que celui de l'année précédente. Je vois que vous avez également lu attentivement votre papier, qui était très détaillé. C'est un petit détail, vous l'avez sans doute travaillé bien en amont. Ce n'est pas la FPIC, mais le FPIC, parce que c'est le Fonds de Péréquation Intercommunale, mais je suis sûr que vous l'aviez en tête et que ce n'était pas simplement une erreur de lecture.

Ensuite, vous commencez par indiquer que ce budget illustre un manque d'anticipation. Je pense qu'il faut se dire les choses très simplement et très directement. Depuis plusieurs années, nous avons indiqué qu'au regard du volume d'investissement prévu pour la Commune, avec un certain nombre d'équipements qui nous paraissaient nécessaires, nous allions avoir des évolutions de la dette. Nous l'avons dit très tôt, c'est-à-dire qu'elle allait commencer par baisser, puis augmenter significativement ensuite. C'est exactement ce qu'il se passe. Cela faisait précisément partie des choses qui étaient prévues.

Je voudrais tout de même insister sur un point, parce que nous sommes absolument responsables de tous les choix que nous avons faits depuis 2014. C'est bien sûr le principe. Quand il s'agit de manque d'anticipation, il suffit de regarder la liste des investissements : l'investissement actuel le plus important est le fait de devoir réaliser l'école Claudie Haigneré, que vous aviez oubliée en préparant le quartier Clause Bois-Badeau. Quand on parle de manque d'anticipation, je le dis très simplement et très directement : quand on prévoit une telle augmentation du nombre de logements à Brétigny en augmentant l'ampleur du quartier Clause Bois-Badeau et que par rapport à cela, on oublie qu'il faudra construire une nouvelle école pour pouvoir accueillir les enfants brétignolais dans de bonnes conditions, permettez-moi de dire que le manque d'anticipation est clairement du côté de toutes celles et ceux qui étaient en responsabilité au moment où vous avez pris les engagements sur le quartier Clause Bois-Badeau. Cela, c'est jusqu'en 2014, mais le manque d'anticipation était absolument total à ce sujet, Monsieur GUSTAVE.

Maintenant, nous sommes responsables de tous les choix que nous faisons depuis 2014. Justement, le premier choix que nous avons fait, c'est que face aux investissements importants qui allaient être nécessaires, il s'agissait de commencer par rétablir la situation budgétaire de la Commune. C'est exactement ce à quoi nous nous sommes attelés, à la fois par des efforts sur la question des dépenses de fonctionnement. Souvenons-nous, c'était dans un cadre qui n'était pas simple parce qu'il y avait la baisse des dotations aux collectivités qui était décidée par l'État, et que nous avons réussi à absorber, notamment grâce au travail et à l'engagement des services municipaux. C'était aussi tous les efforts qui ont été faits sur le développement économique du territoire communal pour permettre d'améliorer la situation.

Là-dessus, il faut le dire, nous sommes face à une situation qui n'est pas simple. Nous regardons la situation lucidement, en face. Nous faisons des efforts sur le fonctionnement pour pouvoir faire en sorte que cette hausse vertigineuse – j'insiste bien sur ce point-là – que les coûts de l'énergie soient au moins absorbés en partie par une modération des autres dépenses de fonctionnement. Cela fait partie des points sur lesquels il y a un effort au long cours sur la question des économies d'énergie. Année après année, nous faisons des éléments sur le remplacement des menuiseries, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie, le remplacement des chaudières. Nous l'avons déjà évoqué dans des Conseils municipaux passés, mais je suis sûr que vous étiez présent ou que vous avez lu les procès-verbaux de ces Conseils, mais année après année, nous avons fait des efforts sur ces économies d'énergie. C'est encore le cas dans les projets de cette année, à la fois avec le remplacement des menuiseries extérieures de l'école Curie, qui est la dernière des écoles sur

lesquelles il y a ce gros travail de menuiserie extérieure à faire. Il s'agit aussi de tenter maintenant une étape nouvelle avec une expérimentation sur l'isolation thermique par l'extérieur de l'école Cotton. C'est aussi, comme nous l'avons indiqué auparavant, des éléments qui font l'objet de demandes de subventions d'État, qui nous permettront de déclencher des plans de remplacement, des LED, par exemple, pour pouvoir réduire la consommation d'énergie.

Tous ces éléments font clairement partie du cap, des éléments que nous avons précisément anticipé depuis des années. Évidemment, personne n'avait prévu la crise énergétique, mais le fait d'aller vers davantage de sobriété dans les dépenses d'énergie et d'aller vers davantage de sobriété dans les émissions de carbone, de gaz à effet de serre, cela faisait précisément partie des projets que nous mettons progressivement en œuvre, année après année.

Ensuite, il y a encore deux points sur lesquels je voudrais insister. Nous avons commencé par rétablir la situation budgétaire avant de dépenser de l'argent par rapport à un certain nombre d'investissements. L'argent que nous n'avons pas dépensé par le passé est précisément celui qui nous permet de faire des investissements aujourd'hui. Il ne s'agit pas de se dire que comme les investissements n'auraient pas eu lieu plus tôt, nous serions dans une situation qui serait meilleure à ce stade. Absolument pas. C'est précisément parce que nous avons fait preuve d'une modération budgétaire par le passé que nous avons la capacité de pouvoir réaliser ces investissements d'ampleur, nécessaires pour la Commune, comme par exemple cette nouvelle école Claudie Haigneré.

L'autre point est un élément important dans ce que vous avez indiqué. Vous avez indiqué que les équipements devraient être financés par la promotion immobilière. Cette phrase est importante, cela veut dire que vous entendez – en tout cas, c'est ce que je comprends, quand on dit que des équipements doivent être financés par la promotion immobilière – que pour pouvoir financer ces équipements, il faut construire davantage de logements. Je comprends que c'est la proposition que vous faites pour pouvoir financer les investissements municipaux.

Notre cap à ce sujet est clair : nous cherchons à modérer autant que possible le rythme de croissance de la Commune. Vous le savez, la Commune est tenue par un certain nombre d'engagements, sur lesquels nous ne voulons pas accélérer le rythme de croissance. Quand nous disons qu'il faudrait financer ces équipements par la promotion immobilière, je ne suis pas sûr que cette augmentation du nombre de logements serait souhaitable pour Brétigny. Nous grandissons déjà vite, nous grandissons déjà un peu trop vite à notre avis. Nous nous efforçons plutôt de chercher à ralentir et à modérer le rythme de croissance de la Commune.

Voilà les éléments de réaction que je pouvais avoir par rapport à votre propos très détaillé, parfaitement travaillé, parfaitement lu. En tout cas, cela a permis d'avoir ce débat.

Vu l'importance du vote qui est réalisé aujourd'hui, nous avons déjà pu discuter lors du Débat d'Orientation Budgétaire, mais je propose évidemment qu'il y ait un deuxième tour de prise de parole, vu l'importance du vote du budget. Madame DAENINCK, Madame AFONSO-MACHADO et Monsieur GUSTAVE.

Mme Sylvie DAENINCK : Je vais essayer de ne pas lire, parce qu'apparemment, ce soir, c'est mauvais genre de lire ses papiers. Déjà, vous avez dû avoir un problème de connexion, comme tout à l'heure avec Monsieur GIRARD. Monsieur GUSTAVE a dit : « du FPIC ». Il n'a pas dit « la ». Et même s'il avait dit « la », où est le problème ? C'est vraiment mesquin.

Vous parlez de l'école que nous n'avions pas prévue, mais si, elle a été prévue, et elle avait même été présentée à la médiathèque de Brétigny sur des plans. La population peut vous le dire puisqu'elle était venue voir. Je n'arrive pas à comprendre cette obsession que vous avez de penser que nous n'avions pu ne pas prévoir l'école et le gymnase. Cela tourne vraiment à l'obsession et c'est quand même assez grave.

Juste un petit rappel. Merci à Bernard DECAUX d'avoir anticipé et d'avoir travaillé durement avec l'Agglomération et avec les Brétignolais pour obtenir les Promenades, qui vont ont bien servi dans vos budgets. Comme tous les vrais Brétignolais qui vivent à Brétigny et qui voient ce qu'il se passe, nous voyons que les parkings sont pleins, que tout est utilisé. Vous avez fait la pub pour Fort Boyard. C'est très bien que Fort Boyard soit installé, mais si Bernard DECAUX et son équipe n'avaient pas pensé, avec l'Agglomération, aux Promenades de Brétigny, vous n'auriez pas eu une manne financière et vous n'auriez pas pu inaugurer Fort Boyard.

Pour rappel, parce que je pense que vous avez tendance à l'oublier, la Ville était citée comme exemplaire au niveau de ses finances dans le magazine *Challenges*. Cela aussi, obsessionnellement, vous l'oubliez et vous nous ridiculisez, parce que c'est ce que vous aimez : vous moquer des gens, mentir et dire des choses qui ne sont pas vraies.

D'autre part, Monsieur GUSTAVE n'a pas dit que l'augmentation du rythme de croissance de la Ville était bien. Il n'a jamais dit cela dans ses propos. Il a bien lu son texte, qu'il a bien travaillé. Il lui arrive de ne pas être là au Conseil municipal, mais comme certaines personnes ici. Il y a des gens qui sont peut-être plus disponibles selon leur emploi. Revenir sur cela à chaque fois, franchement, Monsieur MÉARY, vous méritez mieux, et nous aussi. Je suis désolée de vos propos. Je me dis quand même que pour moi, deuxième mandat face à vous à l'opposition, vous nous manquez de respect à chaque Conseil, et cela, la population le dit. Vous devez supporter l'opposition. Nous représentons tout de même un certain nombre d'électeurs. Vous n'êtes pas les seules têtes pensantes et bien pensantes pour la Ville. Nous ne sommes pas tout à fait ignares et pas du tout investis sur la Ville.

À un moment donné, soyons raisonnables et travaillons ensemble, même si vous avez du mal, puisque nous l'avons vu, dernièrement, Monsieur... Je ne sais même plus dire son nom. Excusez-moi, Monsieur.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Mathieu, cela ira.

Mme Sylvie DAENINCK : Mathieu, excusez-moi, merci. Mathieu m'a dit : « Madame DAENINCK, ne soyez pas vexée. En effet, je vous avais proposé de visiter l'école » – petit rappel par rapport au Conseil précédent – « mais cela ne va pas être possible tout de suite. On va faire une inauguration avec tout le monde. » Dont acte. Nous avons proposé notre aide, nous avons proposé notre expertise. C'est vrai que nous ne sommes que deux petites enseignantes, Madame Chloé CILIA et moi-même, qui avons fait une carrière dans l'Éducation nationale, et qui avons quand même une habitude des classes et des écoles. Encore une fois, vous nous écarterez, de façon pas trop mesquine, Mathieu, non, pas trop, mais un peu quand même.

À un moment donné, soyons sérieux. Monsieur GUSTAVE a fait une intervention qu'il a lue. Et alors ? Il a le droit de lire une intervention. Autour de cette table, qui parle, à part vous, pour présenter et lire juste la délibération, qui parle ?

Une intervenante : Madame MARTIGNE.

Mme Sylvie DAENINCK : Oui, Madame MARTIGNE a lu son rapport, et je la remercie d'avoir lu son dossier, c'était intéressant. À un moment donné, il faut arrêter la mesquinerie. Je pense que pour les Brétignolais, nous pouvons faire une politique, même si nous ne sommes pas d'accord sur certaines choses. Nous pouvons être d'accord, la preuve en est que jusque-là, nous avons voté quasiment tout. À un moment donné, soyez raisonnable et arrêtez de nous jeter à la figure, comme vous le faites, cette mesquinerie que les Brétignolais ne méritent pas. Merci.

M. le Maire : Merci. Madame Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur ma question de tout à l'heure, parce que je crois que je me suis mal exprimée tout à l'heure vu votre réponse. Je voulais savoir si tous les dossiers de subventions envoyés par les associations ont été présentés sur le tableau. Je comprends bien qu'elles ont les réponses après le Conseil municipal, c'est logique, mais est-ce que tous les dossiers présentés sont sur ce tableau ou y a-t-il d'autres dossiers pour lesquels vous allez voter et qui ne sont pas présentés ? C'était la question.

Petite remarque, parce qu'après l'intervention de Monsieur Steevy GUSTAVE, vous avez dit qu'il fallait freiner les constructions à Brétigny, puisqu'avec le quartier Clause Bois-Badeau, il y avait eu énormément de constructions et qu'il était désormais raisonnable de freiner. Je me pose la question par rapport aux constructions de la rue du Parc, de l'autorisation de la construction de pavillons dans la Villa rue du Mesnil, de la construction possible du quartier la Roseraie. Est-ce que ce ne sont pas des habitations ? Quand vous dites que vous réfrérez, cela veut dire que vous réfrérez par rapport à quoi ? J'essaye de comprendre ce que vous appelez « réfrérez ». Vous n'allez plus jamais donner d'autorisation de construction ? C'est faux, puisque vous en avez donné. Dans ces cas-là, ce sont des immeubles d'une certaine taille, ce sont des constructions d'un certain nombre de logements, puisqu'il y en a quand même en construction ? C'était la question. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur Steevy GUSTAVE.

M. Steevy GUSTAVE : Je ne reviendrai pas sur la mesquinerie. D'ailleurs, c'est assez marrant, parce que je me suis enregistré et je me suis entendu. J'ai bien dit « du ». Bref.

Je voudrais que vous répondiez à mes trois questions. La première question : allez-vous augmenter les impôts en 2024 ? Allez-vous vendre les biens de Brétigny ? J'entends plein de rumeurs, mais j'espère que ce ne sont que des rumeurs, sur le Château de Rosières, sur la Garde-Depas. J'espère que le patrimoine historique de Brétigny restera à Brétigny et aux Brétignolais, et servira les Brétignolais.

La dernière question. Il semblerait que vous soyez à la SORGEM – pas que vous, des collègues aussi. Nous étions à peu près à 2 400 logements. Pouvez-vous nous dire, en 2030, combien de logements nous aurons exactement sur Clause Bois-Badeau ? À chaque fois, vous faites référence à cette construction. Vous avez d'ailleurs gagné sur ce jeu, en expliquant que les grands méchants, l'ancienne Municipalité, construisaient à tout va. J'aimerais juste savoir si entre ce que l'ancienne Municipalité avait fait, ce sont 2 400 logements qui étaient nécessaires, parce que vous savez très bien que l'État avait un autre projet plus vaste, plus grand, en récupérant la Base 2017. C'est nous qui avons empêché, ce sont les anciennes municipalités... Ce n'était pas 2 400 logements qui devaient se faire sur Clause Bois-Badeau, c'était largement plus.

Pour avoir une cohérence, j'aimerais juste savoir si nous restons à ce que l'ancienne Municipalité avait fait, c'est-à-dire 2 400 logements environ, ou s'il y aura davantage de logements en 2030. Si oui, ces logements seront forcément à votre crédit. Les Brétignolais s'y intéressent, je le vois un peu sur les réseaux sociaux. Les gens nous mettent des comptes rendus de la SORGEM, on parle même de 3 150 logements. Comme je n'ai pas les chiffres, et peut-être que vous les avez, la question est : est-ce faux, est-ce vrai ? On parle de plus de 1 000 logements sous votre mandature sur Clause Bois-Badeau. Est-ce que ce sont des rumeurs, est-ce que c'est vrai ? Si c'est le cas, il serait intéressant que la population le sache, et nous aussi, d'ailleurs. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Plusieurs choses. Tout d'abord, par rapport à votre question, Madame Sandra AFONSO-MACHADO, sont incluses dans le budget les subventions qui ont vocation à être validées, c'est-à-dire que ce qui donne réellement la subvention, c'est bien la délibération municipale, ce n'est pas le budget en lui-même, mais sont incluses les subventions qui ont vocation à être validées. N'est pas incluse l'intégralité des demandes, c'est-à-dire que par rapport à toutes les demandes qu'il peut y avoir, il y a ensuite des arbitrages qui sont présentés sur tel ou tel point. Nous essayons de prendre en compte un certain nombre de choses : les projets en cours, la santé financière de l'association, soit un certain nombre d'éléments qui servent pour ces arbitrages-là. C'est le premier point.

Ensuite, sur la question des logements, comme je l'ai indiqué, nous nous efforçons tant que possible de freiner le rythme de construction de Brétigny. Je pèse bien mes mots : nous nous efforçons tant que possible de freiner le rythme de construction, c'est-à-dire qu'il y a des engagements qui ont été pris par la Commune depuis bien des années, notamment sur le quartier Clause Bois-Badeau, qui font que la Commune est tenue par ce rythme de réalisations. De plus, comme vous le savez, le fait de pouvoir attribuer un permis de construire n'est pas un pouvoir discrétionnaire, c'est un pouvoir de décision qui se prend dans le cadre du PLU. Si un projet de construction est conforme au PLU, il a vocation à être autorisé. Après, il peut y avoir tout un ensemble de discussion sur les porteurs de projets.

Typiquement, vous citez l'exemple du projet du Clos du Parc, qui a soulevé beaucoup d'interrogations, d'inquiétudes et d'émotions de la part du voisinage. Il faut rappeler que ce projet Clos du Parc était sur des parcelles privées, porté par un promoteur privé, qu'il y a eu de grosses discussions pour faire en sorte que l'ampleur de ce projet soit la plus réduite possible. Nous aboutissions notamment à 50 et quelques logements – je parle sous le contrôle de mon adjoint Alain GIRARD – alors que le PLU, à cet endroit-là, prévoyait 80 et quelques logements possibles. Il s'agit donc de faire en sorte, par la discussion avec le promoteur, que le projet soit d'une ampleur la plus restreinte possible. Par rapport à ce projet, il y a eu un recours sur un certain nombre de points – c'est un droit absolu de pouvoir formuler un recours – devant le juge du tribunal administratif, en contestant l'attribution de ce permis de construire, qui s'appuyait sur l'analyse des services de la Commune et qui avait été confirmé par le contrôle de légalité de la Préfecture. Le tribunal administratif a considéré que par rapport à l'ensemble des éléments du recours, aucun ne devait être retenu. Sur l'ensemble des points, il a donc confirmé le fait que l'attribution du permis de construire était bien la bonne application du Plan Local d'Urbanisme. C'est bien comme cela qu'il faut l'entendre : ce n'est pas une volonté discrétionnaire de la part du Maire ou de son adjoint, mais l'application du PLU.

Une fois que nous avons dit cela, chaque fois que ceci est possible par rapport aux différentes sollicitations des porteurs de projets, nous sommes le plus prudent, circonspect

ou restrictif possible dans l'utilisation du PLU, pour pouvoir faire en sorte d'éviter que Brétigny ne grandisse trop vite.

C'est d'ailleurs également le cas de la modification du PLU que nous avons engagé dans le mandat précédent, qui permettait de durcir les règles sur l'urbanisation de fonds de parcelles, c'est-à-dire en rendant nécessaire d'avoir davantage d'espaces verts autour de chaque construction, par rapport aux limites séparatives des parcelles. Cela rendait plus difficile le fait de dire : « Voilà, j'ai un grand jardin, donc je construis une maison au fond de mon jardin. » Certains nous disaient que cela les embêtait de ne pas pouvoir construire davantage, mais cela correspondait au cap que nous nous étions fixé, de chercher autant que possible à réduire cela. Nous utilisons donc les outils à notre disposition. Cela fera aussi partie des éléments de réflexion qui seront pris en compte dans le cadre de la révision du PLU que nous avons engagée. Il y aura une phase de diagnostic, une phase de discussion autour du PADD, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans cette enceinte. Évidemment, ce sera le Conseil municipal qui devra en discuter et, le moment venu, adopter un nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Je voudrais revenir sur quelques points de l'intervention de Madame DAENINCK, sans revenir sur l'ensemble des points. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : je ne vous reproche pas d'avoir oublié le gymnase. Je ne le dis pas. Le projet a évolué par rapport à ce qui avait été initialement évoqué, mais ce point-là, sur la question de l'équipement sportif, il n'a pas été oublié. Il est effectivement prévu. Les questions de financement n'étaient pas claires à l'époque, mais en tout cas, l'équipement sportif était prévu. Je ne reviens pas sur ce point.

En revanche, sur l'école, nous en avons déjà parlé, je ne vois pas dans les éléments, dans les projets sur la planification du quartier Clause Bois-Badeau, à aucun moment, que cette école était prévue ; à aucun moment, dans le traité de concession tel qu'il a été voté et adopté par ce Conseil, que cette école était incluse ; à aucun moment, dans les éléments de planification pluriannuelle des investissements, la fameuse PPI, que cette école était prévue. À un moment, je vois tout simplement que dans les planifications municipales que vous avez adoptées, il n'y avait pas cette nouvelle école. Tout simplement, je le dis et je le maintiens : cette école n'était pas prévue, ce n'était pas anticipé. Vouloir donner des leçons d'anticipation aujourd'hui, je trouve cela un brin déplacé.

J'ajoute que chacun ici est élu, représente les Brétignolais ; chacun ici a la même dignité élective ; chacun ici a le droit de s'exprimer ; chacun ici a le droit d'être critiqué, moi le premier ; chacun ici doit aussi assumer ses propos. C'est bien le principe de la démocratie de pouvoir avoir ce débat. Ce n'est faire injure à personne que de dire factuellement que je considère que vous n'aviez pas prévu cette nouvelle école. En tout cas, je n'ai aucun élément officiel, aucun document qui prouverait le contraire. Si vous en avez, je suis toujours preneur. Nous l'avions déjà évoqué, je vous avais déjà dit cela, vous aviez déjà réagi de cette manière-là, mais dans les documents qui nous ont été laissés, ni dans les délibérations officielles ni dans les documents qui étaient dans les planifications municipales en 2014, cette école n'apparaissait. Dont acte. C'était votre responsabilité jusqu'en 2014 ; depuis 2014, nous sommes en responsabilité et nous assumons l'intégralité des choix que nous avons faits depuis ce moment-là.

Par rapport aux questions évoquées par Monsieur GUSTAVE, il faut indiquer plusieurs choses. D'abord, sur les sujets Rosières et Garde-Depas, cela fait partie des points sur lesquels des études sont en cours pour essayer de trouver les meilleures solutions. Disons-le clairement, ce sont des bâtiments qui ont été acquis par la Ville à un montant sans doute exagéré au regard de leur valeur et pour lesquels les coûts d'aménagement seraient

extrêmement importants. C'est pour cela que nous regardons les différentes pistes. Dans le cadre des investissements possibles, cela fait partie des sujets sur lesquels il nous faut évidemment être prudents, d'où l'importance de ces études pour identifier les meilleures solutions possibles.

La seconde chose que je voulais indiquer, c'est sur la question du nombre de logements. Il faut avoir en tête que l'engagement qui a été pris par la Commune correspond non pas à un nombre de logements, mais à une surface de plancher. C'est un point que nous avons évoqué de nombreuses fois. Contractuellement, nous avons adopté ici les avenants par rapport à cette surface de plancher. C'est ce qui lie juridiquement la Commune. Le nombre de logements qui devra être construit est un peu plus élevé, parce que la surface moyenne d'un logement a diminué. Cela correspond simplement à la typologie de logement, cela ne change pas le nombre d'habitants. En revanche, c'est en phase avec le besoin des néo-Brétignolais, ou des anciens Brétignolais qui choisissent de s'installer dans le quartier Clause Bois-Badeau. Nous voyons que la taille moyenne des foyers a une baisse tendancielle. C'est pour cela qu'il y a pu y avoir des variations sur le nombre de logements. En tout cas, la surface de plancher est jusqu'à présent restée la même, à l'exception d'un point, qui est le réaménagement de la parcelle dite de l'usine. Nous avons acquis la parcelle de cette usine, nous avons rasé l'usine, prolongé le parc, et nous prévoyons qu'aux abords de ce parc, il y ait un certain nombre de logements supplémentaires construits pour pouvoir équilibrer financièrement l'opération et que cela ne pèse pas sur la capacité de réalisation d'équipements par ailleurs.

Je rappelle que lorsque nous avons pris cette décision, nous avons également prolongé la ZAC Clause Bois-Badeau pour étaler davantage les constructions prévues, pour ne pas accélérer le rythme de croissance de Brétigny. Vous savez que nous faisons face à un certain nombre d'injonctions de l'État sur la question de la construction de nouveaux logements. Cela ne sert à rien de vouloir construire trop vite, parce que plus tard, on nous demandera de construire davantage de logements par la suite, mais au contraire, d'avoir un rythme le plus raisonnable possible. Oui, nous avons pris la décision d'augmenter le nombre de logements au moment de l'acquisition de la parcelle de l'usine. Nous l'avions évoqué à cette époque-là, c'était pour un nombre total d'environ 280 ou 270 logements – je n'ai plus les chiffres en tête, mais c'était de cet ordre de grandeur – et avec un ralentissement du rythme. À part ce point-là, l'ensemble des logements prévus initialement avaient été décidés lorsque vous étiez en responsabilité.

Au total, sur l'ensemble de l'opération Clause Bois-Badeau, qui comprend deux ZAC (la ZAC dite Clause Bois-Badeau et la ZAC dite des Sorbiers), il y a à ce stade une surface de plancher de 187 450 mètres carrés de surface de plancher. Cela correspond aux ZAC Clause Bois-Badeau et Sorbiers. Le nombre total de logements est de 2 866 – j'espère ne pas me tromper dans l'addition – correspondants aux logements qui étaient prévus sur la base des décisions que vous aviez pu prendre, moins les 5 % de baisse de la surface de plancher global que nous avons acté lorsque nous sommes arrivés en responsabilité en 2014-2015, plus les 270 logements, de mémoire, prévus au niveau de la parcelle de l'usine. Il y avait à peu près 2 500 logements qui étaient prévus, un peu plus, et 270 ont été ajoutés dans le cadre de l'évolution de la parcelle de l'usine. Voilà les chiffres sur lesquels vous m'avez interrogé, et qui sont ceux qui sont d'ailleurs dans les différents éléments (traité de concession et avenants que nous avons pu adopter ensemble).

Voilà ce que je pouvais indiquer en réponse à vos interrogations. Je vous propose maintenant que nous passions au vote sur ce budget. Il y a tout d'abord la délibération n° 13 sur la stabilité des taux d'imposition. Par rapport aux taux qui vous sont présentés, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité pour les taux d'imposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Par rapport au budget primitif de la Ville tel qu'il a été présenté, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le budget est donc adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	
Votes Contre :	6
Votes Pour :	27

(Contre : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

15. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

Mme Patricia MARTIGNE : Il s'agit d'une flexibilité donnée par la nouvelle nomenclature que nous avons adoptée, la M57, qui permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, le tout dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée. C'est juste une mise en place de nomenclature budgétaire.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
Abstentions :	6
Votes Contre :	0
Votes Pour :	27

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

16. Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe des transports

17. Vote du compte administratif 2022 du budget annexe des transports

18. Reprise des résultats 2022 du budget annexe des transports

(Présentation des rapports par Madame Patricia MARTIGNE)

Mme Patricia MARTIGNE : Si j'ai bien suivi, nous sommes sur les 16, 17 et 18, puisque cela concerne le budget annexe des transports pour l'année 2022, avec l'approbation du compte de gestion de 2022 comme quoi ces résultats qui proviennent du receveur municipal sont bien conformes à ceux du compte administratif. Dans les deux cas, nous notons un excédent global de ce budget annexe transports de 23 460,92 euros.

Nous avons ensuite le vote pour le compte administratif 2022, qui montre des recettes de fonctionnement de ce budget annexe des transports à 241 000 euros pour 2022. C'est essentiellement lié à la subvention du budget de la Commune, avec des dépenses de fonctionnement réparties entre charges de personnel et charges à caractère général, notamment carburant, location, entretien des bus. Les dépenses globales sont de 228 977,16 euros. Le résultat de l'exercice présente un excédent de 12 022,84 euros. Nous y reportons l'excédent de 2021, qui était de 11 000 et quelques euros. Ainsi, le résultat de clôture de 2022 à reprendre est de 23 460,92 euros.

Enfin, la dernière question relative à ce budget annexe des transports 2022 est la reprise effective de ce résultat de 2022, que je viens de détailler.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ces délibérations ? Je n'en vois pas. Sur la délibération n° 16, approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe des transports, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour le vote du compte administratif, je transfère la présidence de la séance à Lahcène CHERFA.

M. Lahcène CHERFA : Merci, Monsieur le Maire. Pour le vote du compte administratif, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	32

(Ne prend pas part au vote : M. MÉARY Nicolas)

M. le Maire : J'aurais peut-être dû l'expliquer avant, parce que tout le monde n'est peut-être pas habitué à cela. Pour les comptes administratifs, le Maire ne doit pas participer au vote et ne doit pas être présent pendant le vote.

Pour la délibération n° 18, la reprise des résultats 2022 du budget annexe des transports, y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

19. Vote du budget primitif 2023 du budget annexe des transports

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

Mme Patricia MARTIGNE : Toujours pour ce budget annexe des transports, nous sommes sur le BP 2023. Comme nous l'avons vu, nous prévoyons d'intégrer l'excédent de 2022 de 23 460,92 euros, ce que nous venons de voir à la question précédente. Pour 2023, nous prévoyons des dépenses pour les charges salariales à hauteur de 143 000 euros, et pour les charges à caractère général, pour 109 461 euros. Ainsi, l'équilibre financier pour ce budget se répartit entre dépenses et recettes à hauteur de 252 460,92 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Chloé CILIA.

Mme Chloé CILIA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous aimerions avoir des précisions quant au détail, puisque nous avons cherché et que toutes les lignes ne sont pas remplies, concernant comment est réparti ce budget dans le fonctionnement. Ce budget des transports, nous imaginons, parce que cela a déjà été expliqué, qu'il était notamment utilisé au niveau des bus pour les écoles, certainement pour des sorties – j'imagine, puisque je n'ai pas le détail – seniors, ce genre de prévisions. Serait-il donc possible d'avoir un détail de la répartition entre les différents secteurs ?

J'avais également une deuxième question, parce que personne n'oublie l'inflation et le prix de l'énergie, notamment du gasoil, puisque pour le moment, les bus sont alimentés à l'essence ou au gasoil – je n'ai pas le détail, mais j'imagine par une essence quelconque. Dans ce budget, comment avez-vous prévu d'en tenir compte ? D'autant plus qu'il me semble qu'il y a une baisse de subventions pour la régie de transport, puisque cette subvention était de 241 000 euros en 2022 et qu'elle passe à 229 000 euros en 2023, ce qui fait une baisse d'environ 5 %. Comment pouvez-vous, dans un même temps, réfléchir à cette hausse de tarif des carburants sans réduire les sorties prévues avec ces bus ? Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. D'abord, sur la question des répartitions des dépenses en fonction des différents sujets, cela ne fait pas partie des choses qui sont directement incluses dans le budget. Nous pourrions faire quelques recherches et vous donner des éléments, mais cela ne fait pas partie des informations qui sont disponibles dans l'exercice budgétaire, sur le type d'usage. C'est la première chose.

En ce qui concerne le carburant, nous avons budgété une augmentation du coût de carburant. Sauf erreur, les dépenses prévues pour le carburant sont passées de 19 000 euros à 24 000 euros, ce qui correspond à peu près à une augmentation de 25 %, ce qui correspond à quelque chose d'à peu près raisonnable au regard de ce que nous avons pu voir actuellement. Nous avons été un peu plus attentifs sur le reste. Je ne saurais pas vous dire exactement sur quels points nous avons fait les économies par ailleurs, mais notamment sur les dépenses de location et d'entretien. Nous essayerons d'utiliser davantage ceux que nous gérons directement. Cela fait partie des éléments d'adaptation par rapport à la hausse des coûts du carburant.

Nous allons maintenant passer au vote sur ce budget pour les transports. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

20. Subvention au budget annexe des transports exercice 2023

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

Mme Patricia MARTIGNE : Cela rejoint exactement les sommes que nous avons déjà mentionnées sur la question précédente, à savoir qu'il est proposé de verser une subvention d'équilibre à ce budget annexe des transports pour 2023 à hauteur de 229 000 euros.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

21. Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

Mme Patricia MARTIGNE : Il s'agit d'officialiser ce que nous avons déjà voté *via* le budget primitif, à savoir la subvention au CCAS pour 2023, que nous proposons pour un montant de 241 000 euros.

M. le Maire : Merci. À ce sujet, je me permets juste de préciser qu'il n'y a pas eu de baisse du montant du CCAS. Au-delà des mesures spécifiques qui ont été prises pendant la crise sanitaire et la question de la gestion de trésorerie qui a eu un impact sur l'exercice budgétaire, nous sommes revenus sur un montant d'un ordre de grandeur similaire à celui pré-Covid, en prenant en compte un certain nombre d'augmentations des coûts et de l'inflation par rapport à cela.

Y a-t-il des remarques ou des questions par rapport à cette délibération? Madame Sandra AFONSO-MACHADO, puis Madame Chloé CILIA.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Le CCAS est quelque chose qui me tient à cœur, puisque j'y ai siégé en commission pendant six ans durant le premier mandat. Cela m'a particulièrement marquée. C'est Madame LECOUSTEY qui s'occupe du CCAS, c'est bien cela? Madame LECOUSTEY, si vous pouviez répondre à quelques questions, puisque je n'ai pas les informations, par rapport aux commissions d'aides facultatives. Il me semble qu'elles ont toujours lieu. Pourriez-vous me dire combien de commissions ont eu lieu en 2022 exactement et s'il y avait eu une augmentation des demandes d'aides? Autour de moi, beaucoup de personnes ont des difficultés financières suite à tout ce qu'il y a eu en termes de Covid, de perte d'emploi ou d'une partie du revenu. Il y a des difficultés de loyer un peu partout autour de moi. Je voulais donc savoir si vous voyiez plus de personnes en difficulté. Je voulais également savoir si c'était toujours tous les 15 jours au niveau des commissions, ou s'il y avait davantage de commissions maintenant, s'il y a plus de précarité. Je voulais encore savoir si cela avait changé au niveau des attributions. Est-ce toujours le même fonctionnement ou y a-t-il eu un nouveau fonctionnement?

Enfin, ma question est surtout de savoir si vous avez beaucoup plus de demandes. Merci beaucoup.

M. le Maire : Merci. Madame Chloé CILIA.

Mme Chloé CILIA : Monsieur le Maire, vous venez de nous expliquer que vous n'aviez pas diminué le budget du CCAS. Pardonnez-moi de croire que votre intervention est du genre : l'attaque est la meilleure solution par rapport à la défense. Vous saviez très bien que nous allions en parler.

Vous n'avez pas diminué, c'est un point de vue. En tout cas, vous avez expliqué que vous avez réaligné le budget par rapport à la fin de la crise Covid. Cependant, je pense que nous sommes tous conscients et que nous sommes bien tous d'accord que la crise Covid, ce n'était rien par rapport à la crise énergétique et sociale actuelle, qui ne va faire que s'amplifier. Nous ne sommes qu'au début de cette crise. Nous en avons parlé plusieurs fois en Conseil d'Administration CCAS, parce que c'est quelque chose qui touche évidemment tous les membres de ce Conseil d'Administration. Je ne crois pas que nous puissions justifier le fait de – appelez-le comme vous voulez – baisser un budget ou retourner à l'ancien budget avant Covid. Je ne crois vraiment pas que ce soit le moment de rétablir – appelez-le comme vous voulez – ou baisser ce budget, d'autant plus que nous savons que cela va être de pire en pire. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Christiane LECOUSTEY, puis je compléterai.

Mme Christiane LECOUSTEY : Madame AFONSO-MACHADO, par rapport à vos interrogations, effectivement, nous avons toujours gardé le principe d'une commission tous les 15 jours, mais nous constatons qu'il n'y a pas tellement de gens qui viennent. Tous les 15 jours, nous avons à peu près un à deux dossiers à examiner, c'est tout. Je pense qu'aujourd'hui, nous avons un déficit de communication. Les gens ne savent pas ce qu'ils peuvent attendre du CCAS. C'est une interrogation que nous nous faisons avec toute l'équipe.

Si vous avez des gens qui sont en grande difficulté, je vous encourage à les adresser aux assistantes sociales, puisque toutes les aides doivent faire l'objet d'un dossier établi par les assistantes sociales. Bien évidemment, ce sera étudié en commission.

M. le Maire : Merci. J'ai plusieurs choses à dire. D'abord, comme Christiane LECOUSTEY l'a indiqué, nous n'avons pas de sujet avec le rythme des commissions, parce que cela permet d'être suffisamment rapide pour étudier les dossiers. En revanche, c'est un point qui est suivi avec beaucoup de vigilance, parce que tout le monde a en tête qu'il y a un contexte budgétaire pour les familles qui est compliqué, sur la question que nous soyons capables, en mesure de pouvoir répondre à ces besoins. À ce stade, le montant du budget du CCAS est en phase avec les besoins constatés et les besoins sur lesquels nous sommes sollicités.

Au moment où nous avons traversé la crise sanitaire, nous avons déjà eu l'occasion de nous dire qu'en fonction des besoins, nous pourrions réévaluer, regarder de nouveau. Cela ne posait pas de difficultés de principe, parce qu'il faut justement prendre en compte la situation difficile dans laquelle les gens peuvent se trouver. Pour l'instant, les montants prévus pour le CCAS sont en phase avec les besoins observés, rencontrés. C'est aussi cela, faire un exercice budgétaire.

Je termine simplement en disant qu'il n'y avait absolument pas... Vous me dites que la meilleure défense est l'attaque, mais ce n'est pas du tout le sujet. Comme vous avez évoqué cela dans le cadre du budget auparavant, et que dans les différents points, je n'avais pas rebondi sur celui-là, je profitais simplement de l'occasion pour répondre après coup à la remarque que vous aviez faite dans le cadre du vote du budget, parce que cela me paraissait utile par rapport au débat sur la subvention de fonctionnement du CCAS qui, encore une fois, est là pour permettre au CCAS de bien fonctionner.

Le détail du bilan d'activité doit être présenté – je parle sous le contrôle de Christiane LECOUSTEY – lors du Conseil d'Administration du CCAS, qui a lieu le 4 avril, qui permettra justement de factueliser les différents éléments sur le fonctionnement de la commission des aides.

Nous allons maintenant pouvoir passer au vote sur cette délibération. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

22. Clôture des autorisations de programme et des crédits de paiements des opérations du budget Ville

(Présentation du rapport par Madame Patricia MARTIGNE)

Mme Patricia MARTIGNE : Pour ces APCP, il s'agit d'opérations d'investissement que nous ne gérons plus en APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement). En accord avec le comptable public, il convient de clôturer officiellement cette gestion en APCP et de suivre les deux opérations qui restent à gérer en dehors de cette gestion APCP.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Nous passons directement à la délibération n° 30, puisque les délibérations 23 à 29 ont déjà été étudiées et adoptées.

30. Correction d'erreurs matérielles dans le périmètre de la Zone Agricole Protégée

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. Alain GIRARD : Le 1^{er} février dernier, le Conseil municipal a adopté une Zone Agricole Protégée, la fameuse ZAP. Il s'avère que le périmètre transmis par les services de la Préfecture comportait des erreurs, décelées grâce à la sagacité de nos services. Un certain nombre de parcelles avaient disparu de la proposition et d'autres étaient apparues. Une délibération rectificative est par conséquent nécessaire pour revenir sur le vote qui avait été fait initialement. En page 2, vous avez donc des parcelles à ajouter et une à retirer, puisqu'il ne s'agit pas de n'importe laquelle, il s'agit du terrain de football Taillefer. C'est important pour éviter qu'un jour, un agriculteur nous propose de venir le labourer.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. J'ajoute deux précisions par rapport à cela. D'abord, les erreurs matérielles étaient bien dans les éléments qui nous ont été transmis par la Préfecture. Cela peut arriver, mais les éléments que nous avons envoyés au départ étaient conformes à l'intention. C'est la première chose.

La seconde, c'est que ce type d'erreur matérielle se corrige souvent très simplement, en disant juste qu'il y a eu une erreur matérielle, et faire cette correction sans que cela ne pose de difficulté. Néanmoins, vu l'importance juridique que revêt cette Zone Agricole Protégée, vu l'importance que cela a au regard du droit, la Préfecture nous a demandé de bien vouloir prendre une nouvelle délibération pour éviter toute contestation à venir. Cela montre bien la force de ce que représente la Zone Agricole Protégée et la délibération que nous avons adoptée précédemment.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

(N'a pas pris part au vote : Mme MARTIGNE Patricia)

31. Actualisation des tarifs municipaux de la TLPE pour l'année 2024

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. Alain GIRARD : La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'applique aux enseignes, dispositifs publicitaires et préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique sur la Commune. Cette délibération prévoit l'exonération de droit commun pour les enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 mètres carrés. Cela ne s'applique donc pas sur les petits commerces, sur nos petits commerçants, mais exclusivement sur les grandes enseignes.

Le taux de variation prévu d'indexation sur l'inflation (source INSEE) est de + 6 %. C'est donc l'application qui est prévue pour l'augmentation de la TLPE en 2024.

Pour information, l'enveloppe annuelle de la TLPE est de l'ordre de 250 000 euros. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

32. Adhésion 2023 au Pôle de Compétitivité « Systematic Paris-Région »

(Présentation du rapport par Monsieur Alain GIRARD)

M. Alain GIRARD : La Ville de Brétigny-sur-Orge est au cœur d'un territoire dynamique d'innovations. La Région Île-de-France, le Département de l'Essonne, sont animés par plusieurs pôles de compétitivité, dont celui de Systematic Paris-Région. Il regroupe un écosystème d'excellence d'acteurs tournés vers l'innovation, et plus spécifiquement vers le secteur de l'innovation d'ingénierie, la Deep Tech. Ce pôle de compétitivité, présent dans tous les domaines, a pour ambition d'accompagner de nouvelles techniques, de proposer de nouveaux produits ou services sur la base de l'innovation. Structuré sous forme associative, il fédère en Île-de-France près de 900 acteurs institutionnels, laboratoires de recherche, industriels, PME, startups, collectivités territoriales, etc.

Labellisé Pôle de compétitivité en 2005, Systematic Paris-Région est devenu en quelques années le pôle européen des Deep Tech, et se positionne comme un secteur de premier plan auprès de l'État.

Brétigny, point de départ de la filière drone civil. Fin 2016, la création et l'implantation du Cluster Drones Paris Région sur les terrains de l'ancien Centre d'essais en vol (CEV), a constitué le point de départ du développement et de la structuration de l'écosystème des drones civils sur notre territoire.

S'inscrivant pleinement dans la tradition aéronautique de Brétigny, berceau de l'aviation, le Cluster a développé en quatre années d'existence ses espaces de vol en triplant le nombre

d'utilisateurs et en affichant presque 2 000 heures de vol par an. Il a contribué à la visibilité de la filière par l'organisation d'évènements et par le développement de partenariats au niveau national et européen.

Le rapprochement entre le Cluster Drones et le pôle Systematic. En 2021, le Cluster Drones a décidé le transfert de ses activités vers le pôle Systematic Paris-Région, permettant ainsi de bénéficier d'une structure plus étoffée, ayant la capacité de transformer l'essai, de poursuivre l'élan. Depuis lors, de nombreux projets ont pu voir le jour sur notre territoire, qu'il s'agisse de la création de Hub Drones, ou encore de l'ouverture cette année d'un corridor aérien à Brétigny-sur-Orge et Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'adhésion de la Commune au pôle Systematic. Dans la continuité de la labellisation Ville durable et innovante, et afin de poursuivre cette dynamique et d'attirer de nouveaux établissements, la Ville de Brétigny souhaite adhérer au pôle de compétitivité Systematic Paris-Région. Ce partenariat permettra de participer à des rencontres économiques avec des acteurs proposant des solutions innovantes. Il viendra contribuer au renforcement de l'attractivité de Brétigny et valoriser l'image économique de la Ville. Le montant annuel de l'adhésion 2023 est de 3 000 euros TTC.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

33. Lutte contre les termites - extension du périmètre de la zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme

(Présentation du rapport par Monsieur Pascal PIERRE)

M. Pascal PIERRE : Monsieur le Maire rappelle que l'article 3 de la loi 99-471 du 8 juin 1999, visant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeuble contre les termites et autres insectes xylophages, met à la charge des Conseils municipaux de proposer à Monsieur le Préfet du Département des délimitations des zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les termites, et de la notification d'un arrêté préfectoral.

En vertu des articles du Code de la construction et de l'habitation, plusieurs déclarations de foyers d'infestation ont été déposées en Mairie entre 2018 et 2021. Suite à l'approbation par le Conseil municipal réuni en séance publique le 27 janvier 2022, le Préfet a pris un arrêté le 1^{er} mars 2022 délimitant une zone contaminée par les termites, ou susceptible de l'être à court terme : quartier Ouest Bois-Badeau.

En application des articles du Code de la construction et de l'habitation tendant à protéger les acquéreurs et les propriétaires d'immeuble contre les termites, le Maire gère les déclarations obligatoires et dispose d'un pouvoir d'injonction envers les propriétaires

d'immeuble bâti ou non bâti de procéder dans les six mois à la recherche de termites, ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradications nécessaires. En cas de carence, ces opérations peuvent être réalisées par la Mairie aux frais du propriétaire.

Les états parasitaires réalisés révèlent un important foyer de termites dans la zone délimitée actuelle et au-delà. Il ressort des échanges avec des administrés une réelle inquiétude, qu'ils habitent ou non dans le périmètre délimité, quant à la propagation des termites.

De plus, les services préfectoraux compétents sollicités sur le sujet ont indiqué aux services communaux que l'élargissement du périmètre à l'ensemble de la Commune était souhaitable, et même indispensable.

Par conséquent, prenant très au sérieux la préoccupation des habitants et souhaitant éradiquer rapidement les foyers de termites, Monsieur le Maire souhaite appeler officiellement l'attention du Préfet sur la possibilité de prendre un arrêté préfectoral étendant ce périmètre à tout le territoire aggloméré de la Commune. Cela conduirait, en cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans la zone définie, à incinérer sur place ou à traiter les bois et matériaux contaminés par les termites avant tout transport – si leur destruction par incinération est impossible sur place, la personne qui procèdera à ces opérations fera la déclaration en Mairie – ; en cas de vente d'un immeuble bâti situé dans la zone, à conseiller qu'un état parasitaire établi depuis moins de trois mois soit annexé à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente. En effet, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévue à l'article 1643 du Code civil est la suivante : « Si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne peut être stipulé qu'à la condition qu'un état parasitaire du bâtiment soit annexé à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente ».

L'obligation de fournir un état parasitaire à l'occasion de chaque vente immobilière serait alors l'occasion de disposer d'une information plus complète sur la présence réelle de termites sur le territoire de Brétigny, et de prévenir ainsi la propagation de l'infestation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'extension du périmètre délimitant la zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme à l'ensemble du territoire aggloméré, zones urbanisées comprises, de la zone commune, de charger Monsieur le Maire de solliciter le Préfet de l'Essonne pour l'extension du périmètre de l'ensemble du territoire.

M. le Maire : Merci, Pascal PIERRE, pour la présentation de ce rapport. Évidemment, cela fait partie des choses qui ne sont pas des bonnes nouvelles. Le fait d'être confronté à des problèmes de termites, si cela arrive dans de nombreux endroits, dans ce genre de cas, il faut néanmoins prendre le taureau par les cornes et mettre en œuvre les réglementations et les procédures qui permettent d'agir le plus efficacement possible sur ce sujet.

Pascal PIERRE l'a rappelé, nous sommes fondés à demander, à solliciter, à proposer au Préfet de prendre un arrêté, de délimiter les zones contaminées, mais c'est le Préfet qui prend cet arrêté. Par ailleurs, les services de l'État nous ont très fortement incités, nous ont très fortement recommandé de demander cette extension de périmètre, au regard des états parasitaires identifiés là où les diagnostics ont été établis. C'est donc bien l'objet de ce rapport de synthèse.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Sylvie DAENINCK, puis Madame Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sylvie DAENINCK : Merci. Je redis ce que j'ai dit à la commission. Il est dommage que nous n'ayons pas eu un plan de l'extension du quartier – je situe tout à fait le quartier – avec les rues concernées. Cela aurait permis de voir l'extension, puisqu'il y a extension du déplacement des termites dans la Ville de Brétigny. Nous comprenons l'inquiétude des habitants.

Quelque chose m'a interpellée quand Monsieur GIRARD animait la commission. Il nous a dit que bientôt, les déchets verts (au moins l'herbe des tondeuses) n'allaient plus être ramassés. C'était plus ou moins dans l'air. Comme nous savons que les termites sont attirés par l'humidité, éventuellement les tas d'herbe, les souches, les arbres, je suis un peu inquiète moi aussi. Je me dis que cela risque de se propager sur la Ville.

La prochaine fois, c'est donc bien si nous pouvons avoir un plan pour voir l'augmentation. Il me semble que l'an dernier, nous l'avions. Merci.

M. le Maire : Merci. Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Ma question rejoint un peu celle de ma collègue Sylvie DAENINCK. Par rapport au quartier qui avait été décidé, nous sommes bien d'accord que c'est le quartier Ouest Bois de Châtres, comme c'était stipulé. C'était ce que nous avons décidé au mois de janvier 2022 : les propriétaires devaient faire une étude. Est-ce bien cela ? S'il y avait un problème, il fallait réaliser un traitement.

Apparemment, il y a des gens qui ont fait des études, et il s'avère qu'il y a aussi les termites. C'est pour cela que nous décidons d'agrandir, parce qu'apparemment, cela dépasse ce quartier-là. Est-ce que ce sont des personnes qui sont à proximité du quartier ou est-ce vraiment dans des lieux complètement répartis partout sur la Commune ? À ce propos, pourriez-vous me dire ce qu'on entend par « territoire aggloméré » ? Cela veut dire sur toute la Commune ? C'est un terme que je ne connais pas vraiment, donc si vous pouviez m'éclairer sur le fait de l'étendre à tout le territoire aggloméré. Je voudrais savoir si cela s'est étendu à des points complètement différents sur Brétigny ou si c'est en extension du quartier et que cela se propage en venant du quartier, sachant que ce quartier est assez boisé, et qu'en général, les termites aiment bien rester dans leur lieu. Est-ce que le fait d'avoir déboisé une partie – il y avait notamment eu un problème aux Joncs Marins, une grande partie déboisée – a joué sur le fait que les termites se sont propagés beaucoup plus vite et beaucoup plus nombreux dans les lieux où il y a du bois dans les maisons ou pas du tout ? Est-ce indépendant ? Pourriez-vous répondre à cette question ? Merci.

M. le Maire : Merci. Plusieurs choses, sous contrôle de Pascal PIERRE pour ne pas dire trop de bêtises.

Sur le périmètre, c'est ce qui a été indiqué : le périmètre, c'est l'ensemble du territoire aggloméré, c'est-à-dire tout Brétigny là où il y a des constructions. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y a pas eu de plan qui vous a été indiqué, parce qu'en gros, c'est tout Brétigny sauf les parties sur lesquelles il va y avoir des... Cela n'inclue pas la RD 19, notamment – c'est ce qu'on m'indique. En gros, c'est tout Brétigny. C'est la première chose. C'est cela que veut dire territoire aggloméré.

Second point. Par rapport à l'extension de ce périmètre, cela ne s'appuie pas sur des états parasitaires dans d'autres parties de la Commune, mais sur le fait que nous avons identifié, dans les quartiers sur lesquels nous avons déjà pris un périmètre, un certain nombre

d'endroits où des termites ont effectivement été identifiés. Dans ce cadre-là, il s'agit d'être plus prudent sur l'ensemble du territoire communal pour éviter la propagation.

Votre troisième question, puis j'ajouterai un autre élément, c'était de dire : est-ce que les opérations de défrichage qu'il y a pu y avoir, de manière d'ailleurs tout à fait illégale, dans le quartier des Joncs Marins ont pu avoir un impact ? Je ne sais pas si nous sommes capables de dire cela. À ma connaissance, non. À ma connaissance, nous n'avons pas d'éléments qui laissent penser que cela aurait accéléré une propagation de termites. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas le cas, mais en tout cas, rien de tel n'a été identifié.

La dernière chose, c'est que par rapport à cette extension, nous réfléchissons aussi à la meilleure procédure à mettre en place, c'est-à-dire que le Préfet va décider, ou pas, de prendre un arrêté définissant le périmètre délimitant une zone contaminée ou susceptible de l'être. Dans ce cadre-là, un arrêté municipal définira la procédure par rapport à cela. Nous avons notamment des réflexions en cours sur le fait que ce soit au moment des ventes, quand il y a une parcelle sur laquelle il y a une identification de termites, les parcelles voisines doivent faire les diagnostics correspondants. Si les règles ne sont pas respectées, la Mairie pourra les faire réaliser aux frais du contribuable, parce qu'évidemment, sur un sujet comme celui-là, chacun doit prendre sa part de l'effort. Il ne sert à rien de faire un effort de diagnostic et de traitement sur une parcelle si des voisins ne le font pas également.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade. Je crois avoir répondu à l'ensemble de ces questions.

Nous allons passer au vote sur cette extension de périmètre. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

34. Signature de la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour ses écoles

(Présentation du rapport par Monsieur Mathieu BÉTRANCOURT)

M. Mathieu BÉTRANCOURT : La Ville de Brétigny-sur-Orge poursuit son développement numérique et transforme son système d'information, offrant de nombreux usages à ses administrés, à ses écoles et à ses agents.

De plus, au regard de la récente crise sanitaire et du développement des usages numériques au sein de l'Éducation, le numérique a démontré son utilité et a permis, pour les enseignants, les élèves et l'ensemble des parties prenantes de la communauté éducative, de bénéficier d'une continuité pédagogique.

Le développement du numérique au sein des établissements se matérialise principalement par la mise en œuvre d'un Environnement Numérique de Travail, un ENT désignant un ensemble intégré de services numériques mis à disposition de la communauté éducative

d'une ou plusieurs écoles, ou d'un ou plusieurs établissements scolaires, dans un cadre de confiance, un point d'entrée unifiée permettant aux utilisateurs d'accéder, selon leur profil et leur niveau d'habilitation, à ces services et contenus numériques, un lieu d'échange et de collaboration entre ces usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

L'Espace Numérique de Travail permet de rassembler, de communiquer et de collaborer en proposant des services de communication entre différents acteurs (l'école, les familles, les élèves, les services de la Ville), des services liés à la vie scolaire, des services pédagogiques. Il représente ainsi une interface sécurisée et partagée entre les membres de la communauté éducatives : directeurs, personnels administratif, enseignants, élèves, parents d'élèves. Pour chacun de ces membres, l'ENT constitue un apport certain.

Il s'agit d'une démarche ouverte et engagée par le Conseil départemental, qui s'est engagé dans la numérisation de ses établissements et a déployé un ENT pour ses collèges. L'ENT déployé en *open source* tient lieu de réseau social éducatif et regroupe de nouveaux outils et fonctionnalités avancées. Déjà opérationnel dans les 100 collèges publics de l'Essonne depuis plusieurs années, il est un portail offrant un bouquet de ressources et de services éducatifs mobilisables par les enseignants, les élèves, les directeurs ou les familles. Il constitue également un lien entre la Collectivité et les familles en facilitant l'accès à certains services, comme par exemple la restauration scolaire. Il fait état d'un succès certain, rassemble deux millions de visites mensuelles et compte 185 000 comptes créés.

La Ville de Brétigny-sur-Orge a par ailleurs engagé ce même type de démarche en proposant aux enseignants, élèves et parents des écoles élémentaires de disposer d'un Espace Numérique de Travail dès novembre 2021, solution plus largement utilisée depuis la rentrée scolaire 2022.

Désireux d'étendre la démarche à l'ensemble des établissements du territoire et de mutualiser les services numériques éducatifs sur le territoire, le Conseil départemental de l'Essonne propose de créer un ENT commun. Une telle initiative permettra ainsi d'assurer une continuité entre l'école, le collège et le lycée. Pour cela, le Conseil départemental de l'Essonne a lancé un marché commun avec les communes essonniennes. Le marché comprend l'exploitation, la maintenance, l'hébergement de la solution ENT existante et sa mise à disposition aux écoles essonniennes, l'évolution progressive de nouveaux services ou fonctionnalités au fil du temps, l'accompagnement et la formation des personnels ressource, l'accompagnement des écoles et la communication autour du projet.

Le groupement de commandes proposé par le Conseil départemental de l'Essonne permet à chaque commune de bénéficier de son expérience en matière d'ENT, d'avoir un marché clef en main, de garantir une continuité pédagogique sur tout le territoire départemental, et de bénéficier de potentielles économies d'échelle. L'ENT proposé par le Département de l'Essonne étant identique à celui mis en place par la Ville en 2021 conforte par ailleurs les investissements financiers et humains déjà réalisés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'y rattacher ultérieurement. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. L'ENT est évidemment un outil extrêmement important pour nos écoles. Tout groupement de commandes de ce type peut permettre d'être un peu plus efficace. Je pense donc qu'il est important que nous puissions nous engager dans cette démarche.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

(N'a pas pris part au vote : M. GUSTAVE Steevy)

35. Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks

36. Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Langevin Wallon

37. Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Jean Macé élémentaire

38. Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Jacqueline Auriol

39. Attribution de subventions sur projets pour La Coopérative scolaire de l'école Gabriel Chevrier

40. Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Louise Michel Maternelle

(Présentation des rapports par Monsieur Mathieu BÉTRANCOURT)

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Comme vous le savez, nous avons rapatrié le budget de la Caisse des écoles en régie. Nous avons donc organisé un système de commission sur différents sujets, dont la commission projet d'école. Lors de cette commission de novembre 2022, nous avons participé à plusieurs projets dans les écoles Jacqueline Auriol, Rosa Parks, Jean Macé, Louise Michel maternelle, Langevin Wallon et Gabriel Chevrier. Je vous ferai la grâce, malgré ma mesquinerie, de vous lire l'ensemble des montants au centime près, vous les avez dans les délibérations, mais je suis bien sûr disponible pour répondre à vos questions si vous le souhaitez. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Ma mesquinerie va me faire poser une question. J'ai entendu des bruits par rapport aux directeurs d'école qui s'inquiètent, je ne sais pas si c'est vrai, sur les projets de l'avancement par la Coopérative des frais, et qu'il y aurait remboursement après par la Mairie. Est-ce comme cela ? Les coopératives d'écoles ne sont pas très riches et ne peuvent pas toujours... Enfin, ça dépend lesquelles. Celle de Langevin Wallon, quand j'y étais, elle était bien remplie, et je pense qu'elle l'est encore, mais je ne pense pas que

Jean Macé, Louise Michel soient très remplies. Est-ce vrai que les coopératives doivent payer la totalité du projet et que vous les remboursez après ?

M. le Maire : Pas d'autre intervention ? Mathieu BÉTRANCOURT.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Nous avons eu des difficultés, parce qu'il y a eu des paiements en projet, il y a eu des devis inexacts par rapport aux montants réels. En effet, par le système de délibération que vous avez aujourd'hui, nous sommes sur le financement de projets au préalable. Le montant doit ensuite être ajusté au réalisé. À ma connaissance, dans aucun Conseil d'école, on ne m'a fait remonter une inquiétude sur ce sujet-là, à ce stade. J'entends, je reste très attentif.

Mme Sylvie DAENINCK : Pour le coup, il n'y a pas Jean Lurçat, donc on ne peut pas dire qu'il y a du fuitage. Je vous parle des écoles qui sont là.

M. le Maire : Pardonnez-moi. Si vous voulez intervenir à nouveau, Madame DAENINCK, je vous en prie, et ensuite, Mathieu BÉTRANCOURT.

Mme Sylvie DAENINCK : Je vous remercie. Excusez-moi. Je vous fais remonter ce que j'ai entendu par rapport à ces directeurs-là, qui sont inquiets. Ces six directeurs et directrices sont inquiets du fait, dans les années prochaines aussi, de devoir avancer la totalité et de n'être remboursés qu'après.

M. le Maire : Merci. Mathieu BÉTRANCOURT, puis je conclurai éventuellement, et nous passerons au vote.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Je suis d'accord avec vous : l'état des coopératives est très différent selon les écoles. À ce stade, je vous le redis, je ne parlais pas particulièrement de Lurçat, mais de l'ensemble des Conseils d'école. Je pense que c'est vraiment le lieu pour aborder ces sujets. Il y en a trois par an, donc cela laisse le temps de pouvoir sécuriser ces choses-là s'il y a un incident. Le service Enfance est en lien continu avec les directeurs et directrices d'école. Cette année, cela n'a pas posé de problème. Je pense que nous serons largement en mesure de répondre à ce sujet s'il se soulève concrètement, mais à ce stade, il ne s'est pas soulevé cette année.

M. le Maire : Merci. En tout cas, comme Mathieu BÉTRANCOURT l'a indiqué, à ce stade, nous n'avons pas eu de remontées ou d'alertes là-dessus. Que les personnes concernées n'hésitent pas à se faire connaître auprès de la Mairie en cas de difficultés. Nous regarderons évidemment pour trouver les bonnes modalités pour que cela ne mette personne dans l'embarras, parce qu'évidemment, l'objectif est de pouvoir être au plus près des besoins. C'est d'ailleurs pour cela que les subventions sont versées sur présentation des factures. Si cela pose des problèmes de trésorerie, nous trouverons des modalités pour y répondre.

Tu as évoqué les éléments sur l'ensemble des délibérations, donc nous allons toutes les voter. Sur la délibération n° 35, pour la Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 36, sur l'école Langevin Wallon, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 37, pour Jean Macé élémentaire, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 38, pour Jacqueline Auriol, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 39, pour l'école Gabriel Chevrier, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 40, pour l'école Louise Michel maternelle, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

41. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec l'Amicale Laïque

43. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Basket-ball

44. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Football

45. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Judo

46. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Rugby

47. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec le CSB Tennis

(Présentation des rapports par Madame Sandrine CHRÉTIEN)

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant la subvention pour objectifs pour l'Amicale Laïque, le montant est de 32 677,01 euros.

M. le Maire : Merci, sachant que cela inclut à la fois les subventions de fonctionnement et les subventions d'encadrement, pour le montant global de 32 677 euros. Veux-tu présenter en même temps jusqu'à la 47 ? Tu peux donc présenter jusqu'à la 47, puis nous voterons sur les délibérations.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Après, je passerai à la 42.

M. le Maire : Effectivement, donc présentation de la 41, 43, 44, 45, 46, 47, et ensuite, nous reviendrons à la 42.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Concernant les conventions d'objectifs :

- Pour le Club Sportif Brétigny Basket-ball, pour un montant de 30 400,07 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Football, pour un montant de 133 992,64 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Judo, pour un montant de 27 879,79 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Rugby, pour un montant de 23 395,19 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Tennis, pour un montant de 30 816,96 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ces subventions ? Nous allons donc passer au vote. Pour la délibération n° 41, pour l'Amicale Laïque, y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 43, sur le CSB Basket-ball, y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 44, y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 45, pour le CSB Judo, y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 46, pour le CSB Rugby, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 47, pour le CSB Tennis, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

42. Attribution d'une subvention et autorisation de signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 avec l'École de Musique l'Avenir de Brétigny

(Présentation du rapport par Madame Sandrine CHRÉTIEN)

Mme Sandrine CHRÉTIEN : La Commune propose d'accorder à l'École de Musique une subvention de fonctionnement d'un montant total de 248 000 euros. Je rappelle au Conseil municipal qu'afin d'assurer les charges et rémunérations des employés jusqu'au vote du budget annuel, le premier quadrimestre a fait l'objet, lors du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022, d'une délibération pour avance sur la subvention de 82 664 euros, pour couvrir les frais de janvier à avril 2023. Il y a donc eu une répartition de 20 666 euros de janvier à avril. Pour les mensualités de mai à décembre, il est convenu un versement de 20 667 euros pour chaque mois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

48. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Aïkido

49. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Athlétisme

50. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Gymnastique

51. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Karaté

52. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Roller Sports

53. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Taekwondo

54. Attribution d'une subvention d'encadrement pour le CSB Tennis de table

55. Attribution d'une subvention d'encadrement pour l'Espadon

(Présentation des rapports par Madame Sandrine CHRÉTIEN)

Mme Sandrine CHRÉTIEN : L'attribution de subventions d'encadrement pour l'année 2023 :

- Pour le Club Sportif Brétigny Aïkido, un montant de 1 787,64 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Athlétisme, un montant de 8 867,31 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Gymnastique, un montant de 13 706,83 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Karaté, un montant de 7 092,49 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Roller Sports, un montant de 10 154,72 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Taekwondo, un montant de 3 070,87 euros ;
- Pour le Club Sportif Brétigny Tennis de table, un montant de 6 969,60 euros ;
- Pour le Club Espadon, un montant de 11 748,71 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ces délibérations ? Je n'en vois pas.

Pour la délibération n° 48, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 49, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 50, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 51, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 52, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 53, le taekwondo – vous suiviez évidemment – y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois toujours pas, donc c'est à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 54, pour le tennis de table, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois toujours pas, donc unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

M. le Maire : Pour la délibération n° 55, pour l'Espadon, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

QUESTIONS ORALES **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire : L'ordre du jour de notre Conseil municipal est épuisé. Nous n'avons pas reçu de questions orales qui, comme vous le savez, doivent être envoyées par écrit. Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois pas. La séance est donc levée. Merci à toutes et à tous d'avoir participé nos débats. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et de nuit. Merci beaucoup.

La séance est levée à 23 heures 46.



Nicolas MÉARY
Maire de Brétigny-sur-Orge
Vice-Président du Conseil Départemental

Cécilia FOULON
Secrétaire de séance